



Alliance
Coopérative
Internationale

Documents de séance officiels

Assemblée générale

20 juin 2024

Réunion virtuelle

Table des matières

Objet	Page
Informations générales, enregistrement, interprétation, procurations, documents de référence	1
Dates limites et calendrier général	3
Vote, amendements aux motions, ordre des débats	3
Liste des votes des membres	4
2. Bureau	17
3. Ordre du jour	17
4. Nouveau directeur général	19
5. Projet de procès-verbal	19
6. Conseil d'administration de l'ACI	40
7. Rapport d'activité 2023	43
8. Comptes annuels 2023	43
9. Décharge du commissaire	70
10. Décharge du Conseil d'administration	71
11. Plan de travail 2024	71
12. Budget 2024	77
13. Droits de vote et cotisations	78
14. Prochaine assemblée générale	84

Information générale

Conformément à la loi belge relative aux associations internationales sans but lucratif, les assemblées générales ordinaires doivent se tenir dans les 6 mois de la clôture de l'exercice et au plus tard le 30 juin.

L'assemblée générale ordinaire 2024 de l'ACI se tiendra par voie électronique le 20 juin à 13h00 CET et devrait se terminer à 15h00 CET. Veuillez vérifier l'heure dans votre fuseau horaire local.

Pour plus d'informations, visitez le site <https://ica.coop/fr/evenements/assemblee-generale-2024-laci>.

Enregistrement

L'assemblée générale de l'ACI n'est ouverte qu'aux personnes suivantes :

- les électeurs des membres effectifs éligibles ;
- les représentants des membres effectifs éligibles qui souhaitent participer mais ne sont pas l'électeur désigné ;
- les administrateurs du conseil d'administration de l'ACI qui souhaitent participer mais ne sont pas l'électeur désigné ;
- les interprètes des délégations qui ne parlent ni l'anglais, ni le français, ni l'espagnol.

Les observateurs et les membres associés pourront assister à une retransmission en ligne.

Chaque membre et chaque administrateur a reçu des informations sur la manière de s'inscrire. Voulez-vous lire attentivement ces informations et vous inscrire **au plus tard le 14 juin** en fournissant les informations et les formulaires requis. Les membres qui n'ont pas reçu ce courriel de la directrice des adhésions, Gretchen Hacquard, peuvent lui écrire directement à l'adresse hacquard@ica.coop pour en obtenir une copie. **Les formulaires d'inscription, de représentant, d'électeur et de procuration envoyés après le 14 juin ne seront pas valables.**

Les instructions d'accès seront envoyées par l'ACI peu après la date d'inscription.

Interprétation

L'interprétation simultanée pendant l'assemblée générale sera assurée en anglais, en français et en espagnol. Les interprètes des délégations pour d'autres langues devront s'inscrire avec leur délégation en remplissant la section appropriée du formulaire d'inscription des électeurs. Le nombre d'interprètes personnels est limité à deux par délégation.

Procurations

Comme le prévoient les statuts et le règlement intérieur de l'assemblée générale, chaque membre effectif a le droit de donner une procuration à un autre membre effectif dans un autre pays. Les membres effectifs ayant le droit de vote peuvent donner une procuration à une organisation membre effectif à condition que le mandataire ne détienne pas plus de deux procurations. Veuillez lire attentivement les instructions figurant sur le formulaire de désignation des électeurs pour donner votre procuration à un autre membre effectif. Notez que vous ne donnez plus de procurations à des individus, mais à des organisations. **Les formulaires de procuration doivent être reçus au plus tard le 14 juin.**

Documents de référence

Les publications suivantes contiennent des informations pertinentes pour cette assemblée générale de l'ACI :

[Statuts et règlement intérieur](#)

[Rapport d'activité 2023](#)

[Les procédures](#) détaillant la manière dont les membres peuvent participer à cette assemblée générale de l'ACI.



Échéances et calendrier général

Vous trouverez ci-dessous une liste des échéances et des activités importantes pour cette assemblée générale.

Date	Heure (CET)	Date limite ou activité
14 juin	Minuit	Date limite pour soumettre <ul style="list-style-type: none"> • Amendements aux motions • Inscription des observateurs, des associés et des autres participants • Formulaire de désignation, de procuration et d'inscription des électeurs • Formulaire de désignation de représentant(s)
20 juin	12h45	Connectez-vous à Zoom avec le compte créé pour vous par l'ACI (courriel et mot de passe). Ces informations ont été envoyées à votre adresse e-mail dans les instructions d'inscription. Vous ne pourrez pas accéder à l'assemblée générale avec les données de votre propre compte. Testez votre connexion, y compris la vidéo et le microphone.
	13h00	Début de l'assemblée générale
	15h00	Clôture de l'assemblée générale

Vote

Toutes les motions et résolutions seront approuvées à main levée à l'aide de la fonction « lever la main » de zoom, à moins qu'un membre ne demande qu'il en soit autrement. Pour lever la main :

Dans les commandes de la réunion/du webinaire, appuyez sur **Réactions** , puis appuyez sur **Lever la main** .

En cas de demande de comptage ou de vote à bulletin secret, les membres pourront voter à l'aide de la fonction de sondage zoom et les résultats seront communiqués plus tard au cours de la réunion.

Amendements aux motions

Les amendements à une motion doivent être soumis par écrit au directeur général 7 (sept) jours avant le début de la discussion sur la motion, et sont examinés dans l'ordre dans lequel ils se présentent. À l'issue de la discussion, chaque amendement est mis aux voix avant la motion originale.

Ordre des débats

Les membres et leurs représentants qui souhaitent prendre la parole sur un sujet quelconque au cours de l'assemblée générale doivent le faire savoir au président en utilisant la fonction « zoom lever la main ». Le président leur donnera la parole dans l'ordre de réception de leur demande. Toutes les interventions doivent être adressées au président et porter sur le sujet traité ou sur une question de procédure. En règle générale, les orateurs sont invités par le président à respecter des limites de temps spécifiques. Les orateurs sont tenus d'indiquer clairement leurs noms et prénoms ainsi que les organisations qu'ils représentent.

Liste des votes des membres

Le tableau ci-dessous indique le nombre de voix calculées pour chaque membre de l'ACI conformément au tableau des statuts, dans l'attente de leur éligibilité au vote.

Le nombre de voix calculées correspond au nombre maximum de représentants que chaque membre peut désigner, s'il est éligible. Chaque membre effectif ne peut désigner plus d'un électeur pour exprimer l'ensemble de ses votes.

S'il y a plus d'un membre éligible pour voter dans un pays, tous les membres éligibles doivent former une circonscription et c'est la circonscription qui désigne le(s) électeur(s) qui votera(ont) et le nombre de voix que chaque électeur peut exprimer dans la circonscription. Si le nombre maximum de 25 voix par pays a été atteint, cela est indiqué dans la colonne du nombre maximum de voix par pays.

Pays	Organisation	Votes calculés	Maximum par pays
AFRIQUE			
Afrique du Sud (l')	South African National Apex Co-op (SANACO)	3	3
Botswana (le)	Botswana Co-operative Association (BOCA)	3	3
Cameroun (le)	Alliance Coopératives Cameroun (COOP-CAMEROON)	2	4
	North West Cooperative Association Ltd (NWCA LTD)	2	
Côte d'Ivoire (la)	Fédération des sociétés coopératives d'Hévéa de Côte d'Ivoire (FENASCOOPH-CI)	2	15
	Fédération des Unions des Sociétés Coopératives des Producteurs de la Filière Coton de Côte d'Ivoire (FPC-CI Coop CA)	9	
	Fédération Nationale des Unions Régionales des Sociétés Coopératives des Producteurs de la Filière Anacarde	4	
Égypte (l')	Central Housing Cooperative Union (CHCU)	9	9
Eswatini (l')	Eswatini Multipurpose Cooperative Union (ESWAMCU)	1	4

Pays	Organisation	Votes calculés	Maximum par pays
	National Cooperatives Federation of Eswatini (NCFE)	3	
Éthiopie (l')	Awach Savings and Credit Cooperative (ASCCo)	2	14
	Cooperative Bank of Oromia	8	
	Oromia Coffee Farmers Co-operative Union (OCFCU) Ltd.	4	
Ghana (le)	Ghana Co-operative Agricultural Producers and Marketing Association (AGRICOOOPS GHANA)	6	10
	Ghana Co-operative Council (GCC)	4	
Guinée (la)	Fédération des Coopératives d'Approvisionnement et d'Alimentation Générale (FECAAG)	2	2
Kenya (le)	CIC Insurance Group Ltd.	6	25
	Co-operative Bank of Kenya Ltd (CBK)	10	
	Kenya Co-operative Coffee Exporters Ltd (KCCE)	7	
	Kenya Union Of Savings & Credit Co-operatives Ltd. (KUSCCO)	9	
	The Co-operative Alliance of Kenya (CAK)	5	
Maurice	Mauritius Co-operative Alliance Ltd. (MCAL)	3	3
Mozambique (le)	Associação Moçambicana para Promoção do Cooperativismo Moderno (AMPCM)	7	7
Nigeria (le)	Co-operative Federation Of Nigeria (CFN)	10	21
	Nigerian National Petroleum Corporation Cooperative Multipurpose Society LTD (NNPC-CMS Lagos)	2	
	Odua Cooperative Conglomerate Ltd (OCCL)	9	
Ouganda (l')	Uganda Co-operative Alliance Ltd. (UCA)	10	10
Rwanda (le)	National Cooperatives Confederation of Rwanda (NCCR)	10	10
République démocratique du Congo (la)	Coopérative Centrale d'épargne et de crédit du Kivu (COOCEC-KIVU)	2	4
	Cooperative d'épargne et de Credit de Nyawera (COOPEC NYAWERA)	2	
République unie de Tanzanie (la)	Tanzania Federation of Co-operatives Ltd. (TFC)	5	5
Somalie (la)	Somali Union Co-operative Movement (UDHIS)	2	2
Zimbabwe (le)	Zimbabwe National Association Of Housing Co-operatives (ZINAHCO)	2	2
AMÉRIQUE			
Argentine (l')	Agricultores Federados Argentinos Sociedad Cooperativa Limitada (AFA S.C.L.)	2	25

Pays	Organisation	Votes calculés	Maximum par pays
	Asociación de Cooperativas Argentinas Limitada (ACA C.L.)	2	
	Banco Credicoop Cooperativo Ltd. (BCCL)	6	
	Confederación Cooperativa de la República Argentina Ltda. (COOPERAR)	9	
	Cooperativa de Trabajos Portuarios Limitada de San Martin (Coop Portuaria)	1	
	Federación Argentina de Cooperativas de Consumo (FACC)	5	
	Instituto Movilizador De Fondos Cooperativos, Cooperativa Ltda. (IMFC)	4	
	La Segunda Cooperativa Limitada Seguros Generales	7	
	Sancor Cooperativa de Seguros Ltda	8	
Barbade (la)	Barbados Co-operative Business Association (BCBAL)	1	1
Bolivie (la)	Cooperativa de Telecomunicaciones Santa Cruz R.L. (COTAS R.L.)	4	8
	Cooperativa Rural De Electrificación R.L. (CRE R.L.)	4	
Brésil (le)	Central Nacional das Cooperativas Odontológicas (Uniodonto do Brasil)	2	25
	Central Nacional Unimed - Cooperativa Central (CNU)	4	
	Cooperativa de Crédito, Poupança e Investimento Sicredi Pioneira RS - Sicredi Pioneira RS	4	
	Organização das Cooperativas Brasileiras (OCB)	11	
	Unimed Do Brasil, Confederação Nacional Das Cooperativas Médicas (UNIMED)	4	
	Unimed Seguros Saúde S.A.	11	
Canada (le)	Co-operatives and Mutuals Canada / Coopératives et mutuelles Canada (CMC)	12	12
Chili (le)	Cooperativa abierta de vivienda Limitada (CONAVICOOP)	2	11
	Cooperativa de Ahorro y Crédito (COOPEUCH)	5	
	Cooperativa de Servicios Sermecoop Ltda.	4	
Colombie (la)	Asociación Colombiana de Cooperativas (ASCOOP)	9	25
	Asociación Nacional de Fondos de Empleados (ANALFE)	5	
	Caja Coperativa CREDICOOP (CREDICOOP)	2	
	Casa Nacional del Profesor (CANAPRO)	2	

Pays	Organisation	Votes calculés	Maximum par pays
	Confederación de Cooperativas de Colombia (CONFECOOP)	8	
	Cooperativa del Magisterio (CODEMA)	2	
	Cooperativa Empresarial Multiactiva Popular (COEMPOPULAR)	2	
	Cooperativa Médica Del Valle Y De Profesionales De Colombia (COOMEVA)	4	
	Equidad Seguros Generales	7	
	Financiera Progressa	2	
Costa Rica (le)	Centro de Estudios y Capacitación Cooperativa R.L. (CENECOOP)	5	23
	Consejo Nacional de Cooperativas (CONACOOOP)	5	
	Cooperativa de Ahorro y Crédito Ande N° 1 R.L. (Coope Ande N°1 R.L.)	3	
	Cooperativa de Ahorro y Crédito de Servidores Judiciales R.L. (COOPEJUDICIAL R.L.)	2	
	Coopeservidores	4	
	Sociedad de Seguros de Vida del Magisterio Nacional (SSVMN)	4	
El Salvador (la)	Federación de Asociaciones Cooperativas de Ahorro y Crédito de El Salvador de R.L. (FEDECACES)	4	4
Équateur (l')	Cooperativa de Ahorro y Crédito Riobamba Ltda. (COAC RIOBAMBA)	3	3
États-Unis (les)	CoBank, ACB	3	25
	Credit Union National Association, Inc. (CUNA)	12	
	National Co+op Grocers (NCG)	6	
	National Cooperative Bank (NCB)	4	
	National Cooperative Business Association CLUSA International (NCBA CLUSA)	11	
	National Rural Electric Co-operative Association (NRECA)	11	
	U.S. Overseas Cooperative Development Council (OCDL)	1	
Guatemala (le)	Confederación Guatemalteca de Federaciones Cooperativas, Responsabilidad Limitada (CONFECOOP)	5	5
Haïti	Union Cooperative de Credit Agricole et Rural d'Haiti (UNICAGRIH)	1	1
Honduras (le)	Cooperativa de Ahorro y Crédito CACEENP Limitada	2	15

Pays	Organisation	Votes calculés	Maximum par pays
	Cooperativa de Ahorro y Crédito Educadores de Honduras Limitada (COACEHL Ltda.)	2	
	Cooperativa de Ahorro y Credito ELGA, Ltda.	2	
	Cooperativa de Ahorro y Crédito 'Sagrada Familia' Ltda.	4	
	Federación de Cooperativas de Ahorro y Crédito de Honduras, Ltda. (FACACH)	5	
Jamaïque (1a)	Jamaica Co-operative Credit Union League (JCCUL)	5	7
	TIP Friendly Society	2	
Mexique (1e)	Caja Popular Mexicana SC de AP de RL de CV (CPM)	8	20
	Confederación Nacional Cooperativa de Actividades Diversas de la República Mexicana (CNC) S.C. de R.L.	4	
	Federación de Cajas Populares ALIANZA SC de RL de CV	4	
	FENORESTE S.C.L. de C.V.	4	
Panama (1e)	Cooperativa de Servicios Múltiples Profesionales, R.L.	2	2
Paraguay (1e)	Confederación de Cooperativas Rurales del Paraguay Ltda. (CONCOPAR)	4	25
	Confederación Paraguaya De Cooperativas CONPACCOOP Ltda.	3	
	Cooperativa Universitaria Ltda.	4	
	Federación de Cooperativas de Ahorro y Crédito Ltda. (FECOAC)	5	
	Federación de Cooperativas de Producción (FECOPROD)	2	
	Federación de Cooperativas del Paraguay (FECOPAR LTDA.)	4	
	Federación de Cooperativas Multiactivas del Paraguay (FECOMULP LTDA.)	5	
Pérou (1e)	Cooperativa de Ahorro y Credito del Centro (COOPAC CENTROCOOP)	2	5
	Cooperativa de Servicios Múltiples el Tumi (Cooperativa el Tumi)	3	
Porto Rico	Banco Cooperativo de Puerto Rico (Bancoop)	2	15
	Cooperativa de Ahorro y Crédito "Dr. Manuel Zeno Gandía"	2	
	Cooperativa de Ahorro y Crédito de Arecibo (COOPACA)	3	
	Cooperativa de Ahorro y Crédito Vega Alta (VEGACOOOP)	2	

Pays	Organisation	Votes calculés	Maximum par pays
	Cooperativa de Seguros Múltiples de Puerto Rico	4	
	Liga de Cooperativas de Puerto Rico (LIGACOOP)	2	
République dominicaine (la)	Cooperativa de Ahorro y Credito Herrera, Inc. (COOP-HERRERA)	2	13
	Cooperativa de Servicios Múltiples de Profesionales de Enfermería Inc. (COOPROENF)	2	
	Cooperativa de Servicios Múltiples La Telefónica (COOPSEMUTEL)	2	
	Cooperativa Nacional de Servicios Múltiples de Los Maestros Inc. (COOPNAMA)	4	
	Cooperativa Vega Real	3	
Uruguay (l')	Cámara Uruguaya de Cooperativas de Ahorro y Crédito and Capitalización (CUCACC)	5	12
	Confederación Uruguaya de Entidades Cooperativas (CUDECOOP)	4	
	Cooperativas Nacionales Financieras Aliadas en Red (CONFIAR)	3	
ASIE-PACIFIQUE			
Australie (l')	Business Council of Co-operatives and Mutuals (BCCM)	11	15
	Capricorn Society Ltd.	2	
	Co-operative Bulk Handling Limited (CBH Group)	2	
Bangladesh (le)	Bangladesh Samabaya Bank Limited (BSBL)	2	14
	National Co-operative Union of Bangladesh (Bangladesh Jatiya Samabaya Union-BJSU)	12	
Chine (la)	All China Federation of Supply and Marketing Co-operatives (ACFSMC)	11	21
	Fujian Federation of Supply and Marketing Cooperatives (FUJIAN COOP)	5	
	Jiangsu Supply & Marketing General Cooperative	5	
État de Palestine (l')	Economic and Social Development Center of Palestine (ESDC)	1	4
	Palestinian Agriculture Cooperative Union (PACU)	2	
	Union of Housing Cooperatives in Palestine (PUHC)	1	
Inde (l')	Buldana Urban Co-operative Credit Society Ltd. (BUCCS)	4	25
	Co-operative House Building & Finance Corporation Ltd.	3	

Pays	Organisation	Votes calculés	Maximum par pays
	Indian Farm Forestry Development Co-operative Ltd. (IFFDC)	2	
	Indian Farmers Fertiliser Co-operative Ltd. (IFFCO)	12	
	Krishak Bharati Co-operative Ltd. (KRIBHCO)	9	
	National Agricultural Co-operative Marketing Federation of India (NAFED)	10	
	National Co-operative Agriculture & Rural Development Banks' Federation Ltd. (NAFCARD)	5	
	National Co-operative Union of India (NCUI)	11	
	National Federation of Farmers Procurement, Processing & Retailing Cooperatives of India Ltd. (NACOF)	3	
	National Federation of Fishers Cooperatives Ltd. (FISHCOPFED)	3	
	National Federation of State Co-operative Banks Ltd. (NAFSCOB)	9	
	National Yuva Cooperative Society Ltd. (NYCS)	2	
	The Tamil Nadu Small Tea Growers ICTFs Federation Ltd. (INDCOSERVE)	2	
	Tirumalla Tirupati Multistate Cooperative Credit Society Limited	4	
	Uralungal Labour Contract Cooperative Society Ltd. (ULCCS Ltd)	2	
Indonésie (I')	National Federation of People-based Co-operative Enterprises (INKUR Federation)	2	2
Iran, République islamique d'	Iran Chamber of Cooperatives (ICC)	11	16
	Iran Oilseeds & Vegetable Oil Processing Factories Co-operative (Farda Co-op)	1	
	Pishgaman Cooperative Union (PCU)	2	
	Rah-e-roshd Cooperative Educational Complex (RCEC)	1	
	Taavon Insurance Company (TIC)	1	
Japon (Ie)	Central Union of Agricultural Co-operatives (JA-ZENCHU)	9	25
	IE-NO-HIKARI Association (Association for Education and Publications on Agricultural Co-operatives)	9	
	Japan CO-OP Insurance (Kyosai) Consumers' Co-operative Federation	10	
	Japan Co-operative Alliance (JCA)	1	
	Japan Workers' Co-operative Union (Jigyodan) (JWCU)	2	

Pays	Organisation	Votes calculés	Maximum par pays
	Japanese Consumers' Co-operative Union (JCCU)	11	
	Japanese Health and Welfare Co-operative Federation (HeW CO-OP Japan)	8	
	National Association of Labour Banks (NALB)	11	
	National Federation of Agricultural Co-operative Associations (ZEN-NOH)	9	
	National Federation of Fisheries Co-operative Associations (JF ZENGYOREN)	4	
	National Federation of Forest Owners' Co-operative Associations (ZENMORI-REN)	6	
	National Federation of University Co-operative Associations (NFUCA)	7	
	National Federation of Workers and Consumers Kyosai Cooperatives (Kokumin Kyosai co-op)	11	
	National Mutual Insurance Federation of Agricultural Co-operatives (ZENKYOREN)	11	
	The Japan Agricultural News (NIHON-NOGYO-SHIMBUN)	1	
	The Norinchukin Bank	10	
Jordanie (la)	Educational Cooperative Union of Limited Liability	1	3
	Jordan Co-operative Corporation (JOR)	2	
Kirghizistan (le)	Co-operatives Union of Kyrgyzstan (CUK)	1	1
Malaisie (la)	Malaysian National Cooperative Movement (ANGKASA)	10	13
	National Land Finance Co-operative Society Ltd. (NLFCS)	3	
Mongolie (la)	Mongolian National Co-operative Alliance (MNCA)	3	5
	National Association of Mongolian Agricultural Co-operatives (NAMAC)	2	
Népal (le)	National Co-operative Bank Ltd. (NCBL)	8	25
	National Co-operative Federation of Nepal (NCF)	8	
	Nepal Agricultural Co-operative Central Federation Limited (NACCFL)	4	
	Nepal Federation of Savings and Credit Co-operatives Union (NEFSCUN)	8	
	Nepal Multipurpose Central Co-operative Union Ltd (NEMCCU)	3	
Pakistan (le)	Karachi Co-operative Housing Societies Union Ltd. (KCHSU)	4	4

Pays	Organisation	Votes calculés	Maximum par pays
Philippines (les)	1 Cooperative Insurance System of the Philippines Life and General Insurance (1CISP)	5	25
	ACDI Multipurpose Cooperative	4	
	Aurora Integrated Multipurpose Cooperative (AIMCooP)	6	
	Climbs Life and General Insurance Cooperatives (CLIMBS)	9	
	Federation of Peoples' Sustainable Development Cooperative (FPSDC)	6	
	MASS-SPECC Cooperative Development Center	5	
	MSU – IIT National Multi-Purpose Cooperative (MSU-IIT NMPC)	2	
	National Confederation Of Co-operatives (NATCCO)	8	
	Network Consolidated Cooperative Bank (NCCB)	5	
	One Cooperative Bank (One CB)	2	
	Union of Legitimate Service Contracting Cooperatives (ULSCC)	4	
	Victo National Co-operative Federation And Development Center (VICTO National)	6	
République de Corée (la)	iCOOP	4	25
	Korea Cooperative Solidarity (KCS)	6	
	Korean Federation of Community Credit Cooperatives (KFCC)	10	
	Korean National Federation of Fisheries Co-operatives (KNFC)	4	
	National Agricultural Co-operative Federation (NACF)	8	
	National Credit Union Federation of Korea (NACUFOK)	6	
	National Forestry Co-operatives Federation (NFCF)	4	
Singapour	Singapore National Co-operative Federation Ltd. (SNCF)	6	6
Sri Lanka	Matara District Cooperative Hospital Society Ltd.	2	19
	National Cooperative Council of Sri Lanka (NCCSL)	10	
	SANASA Federation Ltd in Sri Lanka	7	
Thaïlande (la)	The Co-operative League of Thailand (CLT)	11	11
Viêt Nam (le)	Vietnam Co-operative Alliance (VCA)	10	10

Pays	Organisation	Votes calculés	Maximum par pays
EUROPE			
Allemagne (l')	DGRV - Deutscher Genossenschafts- und Raiffeisenverband e. V.	11	19
	Gdw Bundesverband Deutscher Wohnungs- Und Immobilienunternehmen E.v.	8	
Arménie (l')	"Farm Credit Armenia" Universal Credit Organization Commercial Cooperative (FCA UCO CC)	2	2
Autriche (l')	Oesterreichischer Verband Gemeinnütziger Bauvereinigungen - Revisionsverband (GBV)	5	5
Belgique (la)	Febecoop	5	5
Biélorussie (la)	Belarussian Republican Union of Consumer Societies (BELKOOPSOYUZ)	10	10
Bulgarie (la)	Central Cooperative Bank Plc (CCB)	2	8
	Central Co-operative Union (CCU)	4	
	National Union of Workers Producers Co-operatives of Bulgaria (NUWPCB)	2	
Chypre	Cyprus Turkish Co-operative Central Bank Ltd. (KoopBank)	3	3
Danemark (le)	Kooperationen	2	2
Espagne (l')	Confederació de Cooperatives de Catalunya (CoopCat)	6	20
	Confederación Empresarial Española de la Economía Social (CEPES)	4	
	Confederación Española de Cooperativas de Trabajo Asociado (COCETA)	4	
	Fundación Espriu	4	
	KONFEKOOP - Confederación de Cooperativas de Euskadi	2	
Fédération de Russie (la)	Central Union of Consumer Societies of the Russian Federation (Centrosoyuz of the Russian Federation)	6	8
	Moscow Regional Union of Consumer Societies	2	
Finlande (la)	Pellervo Coop Center	9	9
France (la)	Confédération Nationale du Crédit Mutuel	10	21
	Coop FR	11	
Grèce (la)	Federation of Co-operative Pharmacists of Greece (OSFE)	2	2
Irlande (l')	Co-operative Housing Ireland (CHI)	2	2
Israël	The Kibbutz Movement	3	3

Pays	Organisation	Votes calculés	Maximum par pays
Italie (l')	Alleanza delle Cooperative Italiane	11	11
Lituanie (la)	Lithuanian Union of Co-operative Societies (LITCOOPUNION)	1	1
Malte	Koperattivi Malta	2	3
	Malta Co-operative Federation (MCF)	1	
Myanmar (le)	Central Cooperative Society Ltd. (CCS)	9	9
Norvège (la)	Coop Norge SA	7	15
	Norwegian Agricultural Co-operatives	2	
	The Co-operative Housing Federation of Norway (NBBL)	6	
Pays-Bas (les)	Nationale Coöperatieve Raad (NCR) – Dutch Council for Cooperatives	6	13
	Rabobank	7	
Pologne (la)	National Association Of Co-operative Savings And Credit Unions (NACSCU)	6	20
	National Auditing Union of Cooperatives (NAUC)	2	
	National Cooperative Council - NCC	10	
	National Supervision Union Of Spolem Consumer Co-operatives	2	
Portugal (le)	Confecoop - Confederação Cooperativa Portuguesa, CCRL	5	6
	Cooperativa António Sérgio para a Economia Social - Cooperativa de Interesse Público de Responsabilidade Limitada (CASES)	1	
République de Moldova (la)	Central Union of Consumer Co-operatives of the Republic of Moldova (MOLDCOOP)	4	4
République tchèque (la)	Co-operative Association of the Czech Republic (CACR)	5	5
Roumanie (la)	National Union of Consumer Co-operatives (CENTROCOOP)	2	4
	Romanian National Union of Handicraft and Production Cooperatives Association - UCECOM	2	
Royaume-Uni (le)	Co-operatives UK	10	16
	The Midcounties Co-operative Limited	5	
	VME COOP	1	
Serbie (la)	General cooperative alliance for agriculture and rural development - Belgrade	1	1

Pays	Organisation	Votes calculés	Maximum par pays
Suède (la)	Coompanion - Kooperativ Utveckling Sverige	1	20
	Hsb Riksförbundet (Swedish National Tenant-owner Cooperative Housing Association)	5	
	Kooperativa Förbundet (KF) (the Swedish Co-operative Union)	9	
	Riksbyggen (co-operative Housing Union)	5	
Suisse (la)	Allgemeine Baugenossenschaft Zürich (ABZ)	2	3
	Baugenossenschaft mehr als wohnen	1	
Turquie (la)	Central Union Of The Agricultural Credit Cooperatives Of Turkey (ACC)	5	9
	The Central Union of Turkish Forestry Co-operatives (ORKOOP)	4	
Ukraine (l')	Ukrainian Central Union of Consumer Societies (UKRKOOPSPILKA)	4	4
SUPRANATIONAL			
Amérique	Caribbean Confederation of Credit Unions (CCCU)	1	N/A
Asie-Pacifique	Association of Asian Confederations of Credit Unions (ACCU)	1	N/A

Membres associés

Les membres associés de l'ACI sont les suivants. Les associés n'ont pas le droit de vote.

Pays	Organisation
AFRIQUE	
Égypte (l')	The General Authority for Construction and Housing Cooperatives (CHC)
Kenya (le)	The Co-operative University of Kenya (CUK)
Maroc (le)	Office du Développement de la Coopération (ODCo)
Namibie (la)	Namibia Co-operatives Advisory Board (NCAB)
Nigeria (le)	Federal Department of Co-operatives, Federal Ministry of Agriculture & Rural Development (FDC)
Ouganda (l')	HealthPartners Uganda (HPU)
Papouasie-Nouvelle-Guinée (la)	Office of Co-operative Societies of Papua New Guinea (OCS PNG)
République unie de Tanzanie (la)	Moshi Co-operative University (MoCU)
AMÉRIQUE	

Pays	Organisation
Colombie (la)	Universidad Cooperativa de Colombia (UCC)
Costa Rica (le)	Instituto Nacional de Fomento Cooperativo (INFOCOOP)
Curaçao (la)	Ministry of Economic Development (MEO)
États-Unis (les)	National Society Of Accountants For Co-operatives (NSAC)
Panama (le)	Instituto Panameño Autónomo Cooperativo (IPACOOOP)
Uruguay (l')	Instituto Nacional del Cooperativismo (INACOOOP)
ASIE-PACIFIQUE	
Arabie Saoudite (l')	Ministry of Human Resources and Social Development
Bhoutan (le)	Department of Agricultural Marketing and Cooperatives (DAMC)
Chine (la)	International Committee for the Promotion of Chinese Industrial Co-operatives (ICCCIC)
Émirats arabes unis (les)	Emirates Community Empowerment (ECE)
État de Palestine (l')	Cooperative Work Agency (CWA)
Fidji (les)	Department of Co-operative Business (DCB)
Inde (l')	Centre for Cooperatives and Livelihoods – Autonomous (CCL) at Lal Bahadur Shastri National Academy of Administration (LBSNAA)
	ESAF Swasraya Multi State Agro Cooperative Society Limited (ESMACO)
	National Co-operative Development Corporation (NCDC)
Iran, République islamique d'	Tose'e Ta'avon Bank (TT Bank)
Japon (le)	Japan Co-operative Insurance Association Inc. (JCIA)
Jordanie (la)	Cooperative Association for Development & Finance (CADF)
Kiribati	Ministry of Commerce, Industry and Cooperatives (MCIC)
Malaisie (la)	Cooperative Institute of Malaysia (CIM)
Népal (le)	National Co-operative Development Board (NCDB)
Philippines (les)	Co-operative Development Authority (CDA)
Sri Lanka	Department of Co-operative Development (DCD)
	National Institute Of Co-operative Development (NICD)
Vanuatu	Office of the Registrar of Cooperatives and Business Development Services (ORCBDS)
EUROPE	
Allemagne (l')	Zentralverband deutscher Konsumgenossenschaften e.V. (ZdK)
Grèce (la)	Social Solidarity and Regional Development Network (KAPA Network)
Italie (l')	European Research Institute on Cooperative and Social Enterprises (EURICSE)

Pays	Organisation
Norvège (la)	The Royal Norwegian Society for Rural Development (Norges Vel)

2. Constitution du Bureau

Selon la réglementation belge, les membres du bureau doivent participer physiquement à l'assemblée générale. La réglementation belge accepte que le « bureau » soit composé uniquement du président qui préside la réunion. Le bureau est limité au président physiquement présent au siège de la Confederación Cooperativa de la República Argentina Ltda. (COOPERAR) en Argentine.

Le secrétaire et les scrutateurs ne feront pas partie du bureau, car ils ne sont pas requis pour cette assemblée générale conformément aux statuts de l'ACI (articles 15.8 et 20.7).



DÉCISION	
CONSTITUTION DU BUREAU	
PRÉSIDENT	Ariel Guarco

3. Approbation de l'ordre du jour

Les horaires ci-dessous sont ceux du fuseau horaire de l'Europe centrale (CET).

	Points à l'ordre du jour	Présentation
13h00	1. Ouverture de l'assemblée générale	Ariel Guarco, président de l'ACI
	2. Constitution du bureau	
	3. Approbation de l'ordre du jour	
	4. Présentation du nouveau directeur général	Jeroen Douglas, directeur général
	5. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de l'ACI tenue le 28 juin 2023 à Bruxelles, Belgique	Ariel Guarco
	6. Conseil d'administration de l'ACI : confirmation du mandat des administrateurs désignés par le conseil d'administration de l'ACI par cooptation et annonce des nouveaux administrateurs.	
	7. Rapport d'activité 2023	

	Points à l'ordre du jour	Présentation
	8. Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023	Alexandra Wilson, Présidente du comité d'audit et de risque du conseil d'administration de l'ACI et du RSM
	9. Décharge du commissaire	Ariel Guarco
	10. Décharge du Conseil d'administration	
	11. Plan de travail 2024	Jeroen Douglas
	12. Approbation du budget pour l'exercice clos le 31 décembre 2024	Alexandra Wilson
	13. Un aperçu des modifications apportées aux droits de vote et aux cotisations des membres	Alexandra Wilson, présidente du groupe de travail nommé par le conseil d'administration de l'ACI pour revoir les cotisations et les droits de vote.
	14. Prochaine assemblée générale de l'ACI en novembre 2024	Membres hôtes de l'Inde
15h00	Clôture	



APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

ABSTENTION	
CONTRE	
POUR	

4. Présentation du nouveau directeur général



Mr Jeroen Douglas

Le conseil d'administration de l'Alliance coopérative internationale a nommé Jeroen Douglas comme nouveau directeur général. Son contrat débute en janvier 2024. M. Douglas succède à Bruno Roelants qui a pris sa retraite en février 2023.

M. Douglas était directeur exécutif de Solidaridad, une organisation mondiale de réseau (www.solidaridadnetwork.org).

M. Douglas sera le 17^e directeur général de l'ACI depuis sa création en 1895.

5. Approbation du procès-verbal

Les membres souhaitant apporter des modifications au procès-verbal doivent envoyer leurs propositions par écrit au directeur général de l'ACI, Jeroen Douglas, **avant le 14 juin**, par courrier électronique à l'adresse suivante guarrella@ica.coop.

Projet de procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire Bruxelles (Belgique) – 28 juin 2023

Ouverture de la réunion

L'assemblée générale s'est ouverte à 9h00 sous la présidence d'Ariel GUARCO, président de l'Alliance coopérative internationale. Avant de commencer la réunion, il est demandé aux délégués votants de signer une feuille de présence comme requis par les avocats de l'ACI en relation avec le point 7 de l'ordre du jour : la modification des statuts.

Le président GUARCO souhaite la bienvenue à tous les délégués présents et dit combien il est bon de se retrouver. Il remercie toutes les personnes présentes d'être venues car beaucoup d'entre elles ont fait un long voyage. Il passe alors brièvement en revue certaines des règles auxquelles nous devons nous conformer pour valider l'assemblée générale.

Vérification du quorum

En ce qui concerne la liste des participants, Ariel GUARCO a le plaisir d'annoncer la présence de 115 délégués votants représentant quelque 140 membres de 56 pays pour un total de 487 votes à exprimer. 92 observateurs sont également présents. Pour cette assemblée, il est proposé de procéder à un vote à main levée. Selon les instructions et les conseils de nos avocats, nous devrions procéder au vote dans l'ordre suivant :

1. Abstentions
2. Contre
3. Pour

Constitution du Bureau

Conformément aux dispositions légales et administratives belges, il est nécessaire de nommer un Bureau pour la conduite de chaque assemblée générale.

Le président indique qu'il a nommé Bernadette TURNER du mouvement coopératif britannique comme secrétaire de l'assemblée générale 2023. Il propose de nommer Jose PEREZ de la Fundación Espriu (Espagne) et Kenki MAEDA de l'Alliance coopérative japonaise comme scrutateurs.

Le président, le secrétaire et les scrutateurs constituent ensemble le Bureau de l'assemblée générale.

La composition du Bureau est soumise au vote.

La composition du Bureau pour l'assemblée générale 2023 est approuvée à l'unanimité par vote à main levée.

Approbation de l'ordre du jour

Ariel GUARCO rappelle que l'ordre du jour et ses documents annexes ont été distribués à tous les membres de l'ACI 30 jours avant cette réunion.

Ariel GUARCO soumet l'ordre du jour à l'approbation de l'assemblée générale. Il précise toutefois qu'il reviendra sur les points 5 et 6 en raison des retards survenus lors de l'enregistrement et de la présence de l'avocat et du notaire. Ariel GUARCO demande alors à toute personne souhaitant prendre la parole de se présenter au micro, de s'exprimer clairement en indiquant son nom, son pays et son organisation et de ne pas prendre plus d'une minute, le temps étant compté.

Il est demandé à chacun de voter sur l'approbation de l'ordre du jour.

L'ordre du jour avec les modifications convenues est approuvé à l'unanimité par vote à main levée.

Approbation du projet de procès-verbal de l'assemblée générale du 20 juin 2022

Le président soumet à l'approbation le projet de procès-verbal de l'assemblée générale du 20 juin 2022 par vote à main levée. Il précise qu'il n'a reçu aucune demande de modification et peut donc le soumettre tel quel aux voix.

Le procès-verbal de l'assemblée générale du 20 juin 2022 est approuvé à l'unanimité par vote à main levée.

Modification des articles des statuts de l'association

Il est expliqué à l'assemblée qu'au cours de l'année écoulée, le conseil d'administration et le comité de gouvernance dudit conseil, présidés par Graciela FERNANDEZ, à la demande de nos avocats d'EY Law, ont revu et modifié les statuts actuels afin de mieux refléter le droit belge. Tous les documents pertinents ont été envoyés en anglais, en français et en espagnol et se trouvaient

dans la documentation de l'assemblée générale. Le notaire et le représentant d'EY Law prendront des notes au cours de cette session.

Graciela FERNANDEZ annonce que nous entendrons notre représentant d'EY Law avant de remercier tous les membres de l'ACI qui ont contribué à ce travail avec les membres du comité de gouvernance et du conseil d'administration de l'ACI. Elle remercie également l'équipe juridique d'EY Law pour son engagement et son travail acharné.

Antoine DRUETZ d'EY Law prend ensuite la parole pour expliquer le raisonnement qui sous-tend les mises à jour et les exigences de la loi belge. Cette session sera enregistrée par le notaire. Cette réunion sera qualifiée d'assemblée générale « extraordinaire » parce qu'elle adoptera la nouvelle version des statuts. Il poursuit en confirmant que le président GUARCO, Bernadette TURNER, Kenki MAEDA et Jose PEREZ constituent le Bureau, que 105 membres effectifs sont présents et que 7 votes sont attribués par procuration. Les modifications sont importantes, certaines dispositions devant être enregistrées le notaire est présent pour s'en charger, les langues anglaise et française étant obligatoires en vertu de la loi belge. Les points 1, 2, 3 et 4 du point 7 doivent être enregistrés de manière particulière tandis que les autres points peuvent l'être normalement. Les résolutions doivent être approuvées par 2/3 des votes et 50 % des votes par procuration.

Le représentant d'EY Law déclare qu'il va lire à haute voix les textes qui doivent être votés afin que cela soit bien clair pour tout le monde et qu'il posera la question du vote du texte qui se fait par abstention, contre ou pour. Il propose alors les amendements au vote.

Changement du nom de l'ACI (Alliance coopérative internationale) en ICA (International Cooperative Alliance) et modification en conséquence de l'article 1 des statuts stipulant qu'en vertu de la loi belge, nous devons adopter la version anglaise du nom.

Questions : 0

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : Unanimité

Le changement du nom dans les statuts est approuvé à l'unanimité.

Approbation et adoption d'un nouveau texte coordonné des statuts de l'association y compris la modification de son but et de son objet.

Il demande à chacun de voter sur le texte qui a été reçu dans la note du 26 mai 2023 en précisant que de longs débats ont déjà eu lieu.

Questions : 0

Abstention : 0

Contre : 11 voix

Pour : Unanimité moins 11 voix

L'approbation et l'adoption d'un nouveau texte coordonné des statuts de l'association y compris la modification du but et de l'objet sont approuvés à l'unanimité moins 11 voix contre.

Entrée en vigueur du nouveau texte coordonné des statuts. Il est proposé que l'ensemble du texte entre en vigueur immédiatement, à l'exception des articles 3 et 4 relatifs à l'objet et au but de l'Alliance coopérative internationale qui devront faire l'objet d'un arrêté royal. EY Law devra les soumettre à l'approbation royale du Roi PHILIPPE, ce qui devrait prendre environ 3 ou 4 mois. Les travaux se poursuivront selon l'objet et le but actuels jusqu'à la réception de l'arrêté royal.

Questions : 0
 Abstention : 11
 Contre : 0
 Pour : Le texte est adopté à l'unanimité moins 11 abstentions

L'entrée en vigueur du nouveau texte coordonné des statuts de l'association est adoptée à l'unanimité moins 11 abstentions.

La proposition de l'entrée en vigueur immédiate de l'ensemble du texte, les articles 3 et 4 exceptés, est adoptée à l'unanimité moins 11 abstentions.

La proposition de poursuivre les activités avec le but et l'objet actuels jusqu'à réception de l'arrêté royal est adoptée à l'unanimité moins 11 abstentions.

Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités administratives et de publication nécessaires à l'adoption des nouveaux statuts. Procuration des membres de l'ACI au notaire et à EY Law pour soumettre ce qui précède à la sanction royale.

Questions : 0
 Abstention : 0
 Contre : 0
 Pour : Unanimité

La délégation de pouvoir au notaire et à EY Law pour soumettre les articles 3 et 4 à la sanction royale est approuvée à l'unanimité.

Antoine DRUETZ remercie l'assemblée générale, Graciela FERNANDEZ, le conseil d'administration de l'ACI et l'équipe du personnel pour leur travail acharné et leur patience. Antoine DRUETZ rappelle que les membres du Bureau doivent signer le nouveau document pour le notaire.

Rapport du président

Le président annonce que son rapport sera bref en raison des contraintes de temps mais qu'il abordera les points les plus importants. Il explique à l'assemblée qu'il essaie d'assister à la plupart des événements organisés par les membres, telles que les assemblées régionales, sectorielles ou les réunions des membres, et que c'est une chose qu'il aime réellement faire. Lors de ces visites, il essaie également d'avoir un contact direct avec les membres afin de découvrir et d'apprendre d'eux comment ils travaillent, etc. pour en ramener les connaissances à la table de l'ACI.

Cette année, comme l'année dernière, immédiatement après l'assemblée générale, il s'est rendu à Sunchales en Argentine. Cette région d'Argentine a également été visitée par les présidents précédents, à savoir Ivano BARBERINI et Dame Pauline GREEN. La ville est importante car elle a été le point de départ de SanCor, une coopérative laitière leader dans son domaine en Argentine. La ville qui est appelée « capitale provinciale du coopérativisme » organise d'importantes célébrations de la Journée internationale des coopératives au cours de la première semaine de juillet. Elle est également jumelée avec d'autres villes de la région en raison de leur engagement historique en faveur du modèle coopératif. C'est là qu'il a passé du temps à parler aux jeunes de leurs aspirations pour l'avenir. Les membres du conseil d'administration se sont réunis à Bruxelles, puis en Égypte, où d'autres membres africains ont rencontré le conseil d'administration et ont

tenu une réunion ministérielle. Le président a également assisté au Sommet des Amériques au Paraguay et a participé à plusieurs autres réunions de 3 ou 4 jours au cours desquelles il a rencontré plus de 1000 coopérateurs. Il a participé à une conférence sur le droit coopératif avec HAGEN HENRY.

Fin novembre, le président était à Bruxelles pour célébrer le centenaire de l'ICBA qui représente le secteur bancaire. Le président a prononcé le discours d'ouverture et a confirmé que l'ICBA effectuait un travail considérable avec le secteur bancaire mondial et qu'il était bon de pouvoir célébrer cela. Il a assisté à une réunion « zoom » de l'UNESCO avec des collègues des Amériques et d'Europe. Il a assisté à la 5e réunion nationale des coopératives uruguayennes en compagnie de diverses autorités gouvernementales.

L'état de São Paulo a marqué le 50e anniversaire d'Unimed par une session officielle de son assemblée législative à laquelle le président a assisté avec le président d'IHCO qui a prononcé un discours sur les défis posés par notre modèle d'entreprise en période de post-pandémie. Le président a également assisté au 60e anniversaire de Cooperar, sa propre organisation, en compagnie du président de la région Amériques et d'autres présidents régionaux. Il a reçu les salutations de la présidente de la région Europe, Susanne WESTHAUSEN et du président de la région Asie-Pacifique, Chandrapal Singh YADAV.

Le président a assisté à la 15^e rencontre de la Fédération paraguayenne des coopératives. Le Paraguay a un mouvement très fort et a permis au président de parler avec les jeunes membres du mouvement aux côtés des membres de longue date.

Lors de son séjour dans la région, le président s'est rendu à Porto Rico où il a pu participer à la Ligue des coopératives portoricaines organisée par plusieurs coopératives d'assurance. Il explique que le changement climatique a un impact considérable sur la région et que celle-ci cherchait désormais à reconstruire ses systèmes énergétiques par le biais d'une structure coopérative. Il s'est également rendu dans sa capitale, Buenos Aires, où il a rencontré le président du Comité économique, européen et social, avec lequel nous partageons un agenda commun, tant au niveau régional que mondial.

En ce qui concerne l'année 2023, le président a assisté au Congrès national de Legacoop dont le président vient d'être élu, Attilio DADDA. Au cours de cette visite, le président a visité plusieurs coopératives sociales pour lesquelles l'Italie est un bon exemple et qui font un travail incroyable. Ensuite, l'ACI a tenu une réunion de son conseil d'administration à Sofia, en Bulgarie, au cours de laquelle le président du pays a pris la parole. Le conseil d'administration a de nouveau visité quelques coopératives, principalement des coopératives de consommateurs, mais a également visité une coopérative d'eau potable et un hôpital, géré par une coopérative spécialisée dans le traitement des problèmes cardiaques. Profitant de la proximité, le président s'est ensuite rendu à Belgrade, en Serbie, où il a visité de nombreuses coopératives agricoles intéressantes, de tailles diverses, qui s'intéressent aux chaînes de valeur et à l'agriculture éthique. Le président s'est ensuite rendu en Corée du Sud pour assister au 60e anniversaire de la Fédération coréenne des coopératives de crédit communautaire (KFCC). Le président s'est également rendu à Prague, en République tchèque, où il a été très impressionné par la visite d'une coopérative sociale de travail associé dont la main-d'œuvre est composée à 80 % de personnes handicapées. Le travail de cette coopérative est tout à fait remarquable et les membres font réellement partie de la population active nationale. De là, le président a assisté à l'assemblée régionale européenne qui s'est tenue à

Oslo, en Norvège, où il a reçu un accueil très chaleureux. Le président s'est ensuite rendu en Grèce pour en apprendre davantage sur leur mouvement, ce qui a été une expérience différente. Il a ainsi appris que les entreprises pharmaceutiques y sont principalement gérées par des coopératives.

Lorsque le président ne peut pas assister personnellement à un événement, il veille toujours à ce qu'un message vidéo ou écrit soit diffusé.

Rapport d'activité mondiale

Une vidéo est projetée pour présenter les activités mondiales dans lesquelles l'ACI s'est engagée. Les principaux points marquants sont les suivants :

2022 a marqué le retour à des « événements en personne » après la période de pandémie, bien qu'entachée et dominée par la guerre en Ukraine. Les activités de l'année écoulée sont centrées sur le plan stratégique 2020-2030 de l'ACI, intitulé « Une voie centrée sur les personnes pour une deuxième décennie coopérative. » Les activités de l'année se sont concentrées sur l'identité, la croissance, la coopération entre les coopératives et le développement durable.

Les faits marquants de l'année montrent que le groupe consultatif sur l'identité coopérative a diffusé une enquête mondiale sur l'identité en demandant si elle était définie et comprise de manière adéquate. 136 pays ont répondu, parmi 141 membres 42 % provenaient des Amériques, 26 % de l'Asie-Pacifique, 13 % de l'Afrique et 19 % de l'Europe. L'enquête a été traduite en 11 langues et s'est déroulée d'avril au 31 octobre 2022. Les résultats ont été présentés en décembre 2022 lors d'un webinaire qui a réuni plus de 200 participants.

L'ACI a marqué les 20 ans de l'adoption de la Recommandation 193 de l'OIT sur la promotion des coopératives. Un avis juridique a été élaboré pour les coopératives en Grèce et l'ACI a soutenu un autre cadre juridique pour le développement des coopératives aux Émirats arabes unis. L'ACI a organisé un événement parallèle à la Conférence mondiale de l'UNESCO 2022 sur les politiques culturelles et le développement durable (Mondiacult 2022) qui a examiné comment les coopératives font progresser les Objectifs de développement durable (ODD) par le biais de la culture et du secteur créatif. À la fin du mois de décembre 2022, l'ACI comptait 315 membres dans 107 pays représentant plus d'un million de personnes.

Les coopératives du monde entier sont intervenues pour soutenir nos collègues en Ukraine en lançant un appel de fonds pour aider à atténuer les difficultés infligées aux citoyens ukrainiens.

En juin 2022, l'ACI s'est réunie à Séville, en Espagne, pour l'assemblée générale électorale, avec des événements parallèles organisés par la Confédération espagnole des coopératives de travail associé, sur le thème « Coopératives, le moment c'est maintenant ». Le 20 juin, 246 organisations membres de 81 pays ont participé à l'assemblée générale. Le président GUARCO a été réélu en tant que président, aux côtés d'un nouveau conseil d'administration qui exercera un mandat de quatre ans.

En ce qui concerne le travail de politique et de plaidoyer, l'ACI a soumis une déclaration à la 60e session de la Commission pour le développement social soulignant leur travail sur la conduite d'une reprise inclusive et résiliente après la pandémie de COVID. Le travail de l'OIT sur le travail décent dans l'économie sociale et solidaire, qui inclut spécifiquement les coopératives, a été approuvé par la Plénière de la Conférence nationale du travail. Les 5 et 6 mai 2022, la conférence « L'économie sociale, l'avenir de l'Europe » a eu lieu et la charte de la Coalition internationale de l'économie

sociale et solidaire a été signée. Les coopératives se sont engagées dans les discussions du G20 sous l'égide d'INKUR, une fédération de coopératives en Indonésie.

En ce qui concerne les communications, plus de 455,000 utilisateurs ont visité le site web de l'ACI, ce qui représente une augmentation de 35 %, la tendance croissante des médias sociaux se maintenant dans tous les canaux. En 2022, nous avons célébré le 100e anniversaire de la Journée internationale des coopératives « Les coopératives construisent un monde meilleur » qui a également marqué le 10e anniversaire de l'Année internationale des coopératives célébrée par des coopératives du monde entier. Une autre priorité pour 2022 était d'approfondir et d'accroître l'engagement et l'adhésion des jeunes. Le comité des jeunes compte désormais plus de 150 membres et un plan de travail quadriennal a été mis en place.

Afin de promouvoir l'égalité des genres, le comité s'associe à des événements mondiaux visant à promouvoir la fin de la violence à l'égard des femmes et des filles et à éduquer le public contre la violence sexiste.

Dans le cadre de l'initiative stratégique visant à approfondir les actions communes des grandes coopératives et des groupes coopératifs, le groupe de réflexion international sur l'entrepreneuriat coopératif (ICETT) a été créé en 2018. En 2022, l'ICETT a organisé deux événements : le rôle des coopératives dans la réparation et la restructuration des chaînes de valeur mondiales et la numérisation, ainsi qu'une contribution continue sur l'Identité et le travail en cours avec le Moniteur mondial des coopératives. Dans le domaine du développement international, le Conseil de développement coopératif outre-mer des États-Unis et l'ACI ont uni leurs forces pour créer un portail de données en ligne présentant des projets internationaux.

Dans le rapport 2022, qui peut être consulté en ligne, l'ACI rend compte du travail et des activités de tous les secteurs, régions, comités thématiques et Dot Coop.

Ariel GUARCO remercie publiquement tout le personnel de l'ACI et tous les membres pour leur participation.

Approbation et adoption d'un nouveau règlement d'ordre intérieur

Ariel GUARCO informe l'assemblée que, parallèlement à l'adoption des nouveaux statuts, nous avons dû mettre à jour et modifier notre règlement intérieur qui se trouve aux pages 106 à 130 de la partie II des documents et demande à Graciela FERNANDEZ, présidente de la commission de la gouvernance, de prendre la parole.

Graciela FERNANDEZ explique que certaines règles internes seront modifiées tout de suite tandis que d'autres le seront plus tard après approbation par arrêté royal. Un grand nombre de sections et d'articles du règlement intérieur ont été déplacés dans les statuts de l'association. Le règlement d'ordre intérieur a été renommé « Règlement intérieur de l'assemblée générale » (article 50 des statuts). L'article 50 des statuts de l'association : Le règlement intérieur et procédures relatives à l'assemblée générale est maintenant modifié pour refléter la loi belge. Un bref examen du règlement intérieur qui a été transféré dans les statuts est présenté et notamment la déclaration de mission, l'architecture, la structure, la langue officielle, les principes, l'éligibilité et la demande d'adhésion, les droits et obligations des membres effectifs et des membres associés, l'exclusion des membres, divers articles dans les finances, les organes directeurs et le congrès, divers articles dans l'AG, les organes sectoriels et thématiques et les dispositions spéciales, pour n'en citer que quelques-uns. Une grande partie de la terminologie a également été modifiée pour s'aligner sur les articles, à savoir : règlement intérieur, remplacé par

règlement d'ordre intérieur de l'assemblée générale ; cotisations, remplacé par frais d'adhésion ; Co-operative, remplacé par Coopérative. La terminologie relative aux différents types de membres a également été modifiée, tandis que le titre de président a été remplacé par celui de président de séance.

D'autres modifications ont été apportées, telles que l'établissement de liens entre le règlement intérieur de l'assemblée et les statuts de l'association, la correction de certaines divergences, la suppression de la disposition spéciale concernant les cotisations forfaitaires et les votes pour les nouveaux membres de l'ACI qui sont également membres de l'ICMIF.

Les cotisations forfaitaires et le plafond par pays **n'ont pas** été ajustés pour correspondre à l'indexation actuelle car des révisions de la méthode de calcul des cotisations seront proposées en 2024, à la fin du cycle actuel de 4 ans.

Graciela FERNANDEZ invite les membres à examiner attentivement les nouveaux statuts de l'association afin de mieux comprendre les changements apportés au règlement intérieur de l'assemblée. L'assemblée générale est également informée de la création d'un groupe de travail chargé d'analyser tous ces points.

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : Unanimité

L'assemblée générale a approuvé et adopté à l'unanimité le nouveau règlement d'ordre intérieur

Conseil d'administration de l'ACI

Vice-président

Selon les anciens statuts, les présidents régionaux devaient être ratifiés par l'assemblée générale mais les nouveaux statuts prévoient que les présidents régionaux deviennent automatiquement vice-présidents du conseil d'administration. Par conséquent, Graciela FERNANDEZ a automatiquement pris ses fonctions de présidente de la région Amériques et a été réélue par eux lors de leur assemblée générale en 2022. Le président GUARCO demande à l'assistance de la féliciter.

Représentants des organisations sectorielles

Il a été convenu par les régions, le conseil d'administration mondial et l'assemblée générale de 2022 que le nombre de sièges sectoriels au conseil d'administration mondial passerait de 4 à 8, permettant ainsi à tous les représentants sectoriels de faire partie du conseil d'administration de l'ACI. Ce point a déjà été abordé dans la version actualisée des statuts qui précise que ce sont les secteurs qui nomment leurs représentants et non l'assemblée générale de l'ACI.

Les présidents sectoriels à nommer au conseil d'administration sont les suivants :

PETAR STEFANOV, président de Consumer Cooperatives Worldwide – CCW

GIUSEPPE GUERINI, président de l'Organisation internationale des coopératives industrielles et de services – CICOPA

BHIMA SUBRAHMANYAM, président de l'Association internationale des banques coopératives – (ICBA)

DONGJIN NO, président de l'Organisation internationale des coopératives de pêche – ICFO

Ariel GUARCO demande à l'assemblée de les féliciter.

Présentations du conseil d'administration de l'ACI – Mandat de 2022 à 2026

En vertu des nouveaux articles, le procès-verbal de l'assemblée générale doit indiquer le président actuel de l'ACI, les vice-présidents, les membres à titre personnel, les représentants des secteurs, du comité des jeunes et du comité pour l'égalité des genres.

Président

Ariel GUARCO

Vice-présidents de l'ACI – Durée du mandat régional

Région Afrique : Oriyomi AYEOLA, élu de 2021 à 2025

Région Amériques : Graciela FERNANDEZ, élue de 2022 à 2026

Région Asie-Pacifique : Chandrapal Singh YADAV, élu de 2021 à 2025

Région Europe : Susanne WESTHAUSEN, élue de 2021 à 2025

Membres

Marcio LOPES DE FREITAS, Brésil

Krasimir IGNATOV, Bulgarie

Alexandra WILSON, Canada

Zhenhong CAI, Chine

María Eugenia PEREZ ZEA, Colombie

Marjaana SAARIKOSKI, Finlande

Aditya YADAV, Inde

Bahman ABDOLLAHI, Iran

Giuseppe Attilio DADDA, Italie

Toru NAKAYA, Japon

George MAGUTU MWANGI, Kenya

Kamarudin ISMAIL, Malaisie

Iñigo ALBIZURI LANDAZABAL, Espagne

Ben REID, Royaume-Uni

Martin LOWERY, États-Unis

Représentants sectoriels

Carlos ZARCO (Espagne) : Organisation coopérative internationale de la santé – IHCO

Blase LAMBERT (Royaume-Uni) : Cooperative Housing International – CHI

Shaun TARBUCK (Royaume-Uni) : Fédération internationale des coopératives et des mutuelles d'assurance – ICMIF

Sung-hee LEE (Corée du Sud) : Organisation coopérative internationale de l'agriculture – ICAO

Petar STEFANOV (Bulgarie) : Consumer Cooperatives Worldwide – CCW

Giuseppe GUERINI (Italie) : Organisation internationale des coopératives industrielles et de services – CICOPA

Bhima SUBRAHMANYAM (Inde) : Association internationale des banques coopératives – ICBA

Dongjin No (Corée du Sud) : Organisation internationale des coopératives de pêche – ICFO

Représentante des jeunes

Ana AGUIRRE, Espagne

Présidente du comité égalité des genres

Xiomara NUNEZ DE CESPEDES, République dominicaine

Contribution de la Fédération nationale des coopératives agricoles – NACF de Corée du Sud

Le président GUARCO annonce que la NACF de Corée du Sud a fait une contribution très généreuse de 100 000 euros à l'ACI. Le président et le conseil d'administration de l'ACI sont très reconnaissants de cette contribution et expriment leur gratitude pour leur solidarité. En tant que président de l'organisation, Ariel GUARCO demande à SUNG-HEE LEE de monter sur scène pour recevoir une plaque commémorative de leur contribution de 100 000 euros.

SUNG-HEE LEE prend la parole et informe les membres que la NACF était devenue l'une des dix premières coopératives mondiales avec l'aide de l'ACI et qu'il espère que le don de la NACF sera utilisé pour aider à la croissance de l'ACI et de ses membres.

Il informe également l'assemblée générale que la Corée du Sud a soumis une candidature pour accueillir l'Exposition universelle 2030. Il indique que le pays hôte sera élu par les membres du Bureau des expositions internationales lors de leur assemblée générale en novembre 2023. Trois pays sont en lice : l'Arabie Saoudite (Riyad), l'Italie (Rome) et la Corée du Sud (Busan). Il demande si, en cas de succès, l'ACI et ses membres pouvaient aider à promouvoir l'événement.

Approbation des comptes audités 2022 et décharge du commissaire aux comptes

Jean-François NOBELS était présent pour cette partie de l'assemblée générale.

Susanne WESTHAUSEN, présidente du comité d'audit et des risques, a présenté les comptes audités de 2022. Sa présentation s'est articulée autour des états financiers de 2022, principalement le compte de résultat consolidé.

États financiers 2022

en EUR	2021	2022
AFRIQUE *	26.052	-1.814
AMÉRIQUES *	119.287	10.200
ASIE & PACIFIQUE *	68.011	56.357
BUREAU MONDIAL *	-277.770	-291.308
ACI CONSOLIDÉ	67.135	-48.470
COOPERATIVES EUROPE	104.450	-58.897
50 % DOTCOOP	54.821	3.291

(*Avant consolidation)

Susanne WESTHAUSEN annonce que l'ACI a déjà envoyé les comptes qui détaillent les recettes et les dépenses. Étant des entités distinctes Cooperatives Europe et Dotcoop ne font pas partie des chiffres. Nous avons un déficit en Afrique et au Bureau mondial et un excédent dans les régions

Amériques et Asie-Pacifique. Nous avons donc un léger déficit global de -48.470 €. Nous avons également un déficit dans Cooperatives Europe mais un léger excédent dans Dotcoop.

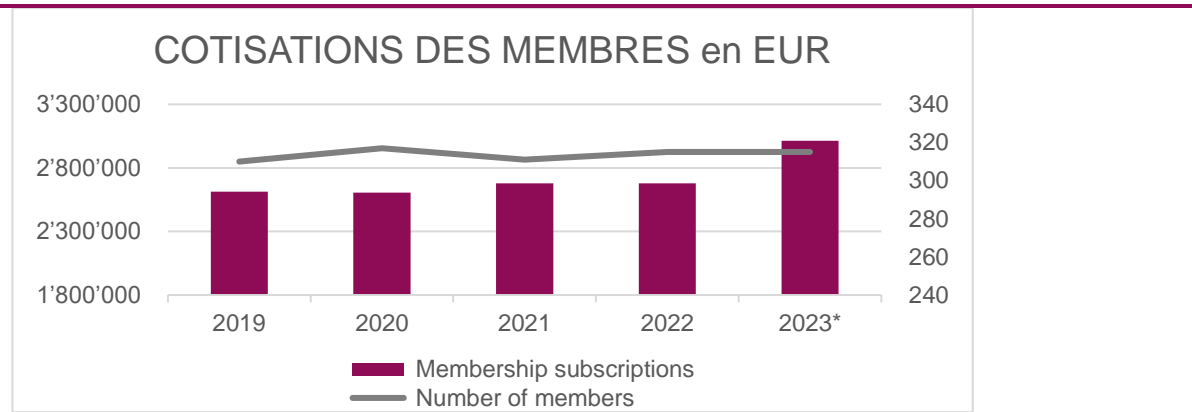
Compte de résultat consolidé de l'ACI

en EUR	2021	2022
Réunions et ventes de services	409 867	253 874
Cotisations	2.679.330	2.678.054
Appui au projet	1.293.842	836.888
Contributions et dons	850.960	471.429
Autres produits d'exploitation	63.877	40.584
Revenu total	5.297.876	4.280.829
Redistribution et soutien aux régions	-785.054	-857.757
Services et autres biens	-1.967.489	-1.343.257
Salaires, charges sociales et pensions	-2.348.771	-2.031.592
Amortissements sur immobilisations corporelles	-10.139	-10.221
Montants dépréciés sur les dettes commerciales	-163.445	-98.828
Autres charges d'exploitation	-163.142	-185.966
Total des dépenses	-5.438.040	-4.527.621
Résultat d'exploitation	-140.164	-246.792
Résultat financier	207.299	198.322
Résultat extraordinaire	-	-
Résultat net	67.135	-48.470

Le niveau des cotisations de l'ACI est à peu près le même qu'en 2021, ce qui représente environ 68 % des recettes. Nos cotisations sont la bouée de sauvetage de l'organisation et il est impératif qu'elles soient payées en temps voulu. En 2022, nous avons collecté 2.678.054 €. Le soutien aux projets et les contributions des donateurs nous ont permis d'obtenir un total de 4,2 millions d'euros. Une partie de cet argent est redistribuée aux régions et aux secteurs. Nos principales dépenses concernent les salaires, les coûts de sécurité sociale et les pensions, mais aussi les voyages, ce qui nous donne un déficit sur les dépenses totales de 4,5 millions d'euros et un déficit opérationnel global de 246.000 €. Heureusement, nous avons un résultat financier positif de près de 200.000 €, ce qui nous donne un résultat net de **-48.470 €**.

Cotisations en euros

	2019	2020	2021	2022	2023*
Cotisations	2.612.231	2.605.978	2.679.330	2.678.053	3.012.772
Nombre de membres	310	317	311	315	315



Ce graphique montre les cotisations et le nombre de membres. Les résultats sont stables depuis 2019. Nous avons augmenté les cotisations en 2023 mais nous n'avons pas réussi à gagner grand-chose d'un plus grand nombre de membres.

Susanne WESTHAUSEN donne ensuite la parole à Jean-François NOBELS, de RSM InterAudit.

Jean-François NOBELS commence sa présentation par un aperçu global du bilan.

Bilan – Comparaison entre 2021 et 2022

Assets	2022	2021	Variations
Intangible assets	4.270	0	4.270
Tangible fixed assets	2.557	11.558	-9.001
Financial fixed assets	165.942	161.076	4.867
Stocks and contracts in progress	0	0	0
Amounts receivable within one year	1.599.050	2.718.754	-1.119.704
Current investments	119.665	111.387	8.278
Cash at bank and in hand	3.089.582	3.211.372	-121.789
Deferred charges and accrued income	14.175	65.036	-50.861
	4.995.241	6.279.183	-1.283.942

Liabilities	2022	2021	Variations
Equity	996.069	1.110.317	-114.248
Provisions	0	0	0
Amounts payable after more than one year	0	0	0
Amounts payable within one year	3.043.156	2.445.249	597.907
Accrued charges and deferred income	956.016	2.723.617	-1.767.601
	4.995.241	6.279.183	-1.283.942

ACTIF

Contribution des régions au résultat consolidé

L'ACI Asie-Pacifique et l'ACI Amériques sont bénéficiaires, mais le Bureau mondial de l'ACI enregistre une perte considérable tandis que la région Afrique affiche une légère perte. Le montant de la perte consolidée s'élève à 48 000 euros.

Ratios

Les ratios montrent les tendances financières et la structure de l'organisation.

Le ratio de solvabilité comprend les chiffres du passif, des capitaux propres et de la dette à long terme. Plus le ratio est proche de 0, plus la tendance est inquiétante. Toutefois, le ratio s'est légèrement amélioré en raison de la diminution des revenus différés et des autres dettes. L'année dernière, nous étions à 0,22 et maintenant nous sommes à 0,25, ce qui est positif. La dette reste cependant élevée.

Le ratio de liquidité indique comment les éléments de l'actif circulant couvrent les dettes et nous constatons que le ratio s'est légèrement amélioré par rapport à l'année précédente. Nous avons maintenant un aperçu de l'année précédente et de cette année et nous avons une position à court terme dans le passif. Actif circulant divisé par les dettes (montants à payer dans un délai d'un an plus les charges à payer). Le court terme est suffisant pour rembourser la dette à court terme.

Cash Flow

2022	-37.378 -10.357 -65.777	Net Cash Flow from operating activities Cash Flow from investing activities Cash Flow from financing activities	= -113.512
2021	742.345 -26.788 -80.308	Net Cash Flow from operating activities Cash Flow from investing activities Cash Flow from financing activities	= 635.249

Les flux de trésorerie ont connu une tendance négative cette année par rapport à l'année dernière. Les deux ont été divisés en trois groupes, à savoir : les flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation, les flux de trésorerie provenant des activités d'investissement et les flux de trésorerie provenant des activités de financement. La tendance négative pour 2023 montre un déficit de 113.512 € alors que l'année précédente montre un résultat positif de 635.249 €.

Créances et stocks et contrats en cours

Les créances au 31/12/2022 s'élèvent à 487.481,24 € contre 1.481.460,70 € pour 2021. Cette diminution s'explique principalement par le fait que les cotisations 2022 en Europe ont été émises

en décembre 2021 pour un montant global de 997.000 € alors qu'il a été décidé de ne plus émettre par anticipation les cotisations 2023 fin 2022. Dans ces créances, le total des montants liés aux clients douteux atteint 434.496,92 € et le montant total de la provision pour créances douteuses pour 2022 est de 345.641,62 €.

Charges à reporter et produits à recevoir /charges à payer et produits différés

Charges à reporter et produits à recevoir : 14.174,96 €

Les charges à reporter sont principalement liées à des charges encourues en 2022 mais se rapportant à 2023.

Charges à payer et produits différés 956.015,53 €

Les charges à payer sont des charges de l'ACI mondial et des régions relatives à 2022 mais non encore facturées (293.379,66 €). Les produits différés de 137.540,50 € concernent des souscriptions et des contributions facturées en 2022 mais qui se rapportent à 2023 et 469.734,21 € concernent le soutien au développement différé déclaré par les régions.

La conversion des comptes bancaires de dollars en euros s'élève à +52.202,87 € en 2022 contre + 59.543,76 € l'année dernière. Ceci est dû à un taux de change défavorable.

PASSIF

Fonds propres

La réduction des fonds propres s'élève à -114.248 €. Il y a deux raisons principales à cela : la part de 48.000 € provenant de l'année précédente et un historique de fonds propres basés sur l'euro pour l'organisation et aussi pour d'autres parties provenant des régions où il y a une fluctuation des devises. Comme le montre le tableau, les dettes à moins d'un an s'élèvent à près de 600.000 euros.

Fonds associatifs et bénéfiques accumulés

La perte cumulée au 31/12/2022 s'élève à 120.889,13 €, dont 72.418,65 € sont liés aux pertes cumulées des années précédentes et 48.470,48 € à la perte de l'année 2022. Sur ce montant, 291.308 € représentent la perte pour 2022 du Bureau mondial de Bruxelles uniquement et 242.838,04 € le bénéfice consolidé des régions pour 2022.

Les pertes reportées ont été augmentées en raison de la perte de l'année, de sorte que les capitaux propres se sont détériorés.

Le Bureau de l'ACI a terminé avec des pertes sur deux exercices consécutifs pour un total de 569.078 €. La fin du projet européen et l'absence de tout autre financement, en dehors du projet des Émirats arabes unis ont contribué à la détérioration de sa santé financière. Il a donc besoin de ressources extérieures pour améliorer sa situation financière.

Suite à des discussions avec le département des finances, nous avons été informés que l'ACI a demandé un nouveau partenariat de l'Union européenne avec un budget estimé à 8,9 millions d'euros sur 5 ans. Ce nouveau partenariat débuterait à la fin de l'année 2023.

Le budget annuel consolidé montre un bénéfice prévu pour l'année 2023 de 1.898,39 €.

Dettes diverses

Le montant total des dettes diverses est de 2.351.778,61 €.

Fonds de solidarité	18.232,50 €
Projets (MAFF – JCCU – COPAC – ACFSMC)	987.605,40 €
Organisations sectorielles et comités thématiques	345.238,35 €
Fonds des UAE	145.201,46 €

Autres dettes	855.500,90 €
Les fonds de solidarité représentent les dons effectués par les membres pour des projets de solidarité spécifiques :	
Solidarité Asie	9.651,89 €
Solidarité Amériques	8.581,61 €

Remarques finales

Les états financiers du groupe ont été préparés sur la base de la continuité de l'exploitation. Cela suppose que la direction estime que l'Alliance coopérative internationale continuera à honorer ses engagements au fur et à mesure qu'ils arriveront à échéance au cours des 12 prochains mois.

Analyse des risques et système de contrôle interne

La taille et la faible complexité de l'entité, l'Alliance coopérative internationale (ACI), rendent par définition inefficace et peu rentable la mise en place d'un niveau élevé de processus de contrôle interne.

Toutefois, sur la base des travaux entrepris au cours du contrôle légal annuel et des éléments probants recueillis, il est raisonnable de signaler que les contrôles actuellement en place protègent les actifs et les ressources de l'ACI. L'accent est suffisamment mis sur les autorisations appropriées, la séparation des tâches et les niveaux d'accès au sein de la comptabilité pour prévenir et détecter les erreurs, les fraudes éventuelles et les vols. L'exactitude et l'exhaustivité des données comptables sont assurées par un système robuste capable de produire des informations financières et de gestion fiables et opportunes.

Après ce rapport complet, Jean-François NOBELS déclare que RSM InterAudit n'a aucune réserve à formuler sur les comptes qui ont été soumis. Il ajoute qu'à l'issue de cette réunion, RSM InterAudit sera arrivé au terme de son mandat qu'il a exercé pendant 9 ans.

Susanne WESTHAUSEN remercie Jean-François NOBELS pour son rapport et tout le travail accompli, ainsi que l'équipe de l'ACI pour sa contribution. Elle soumet les comptes audités 2022 au vote de l'assemblée générale.

L'assemblée générale approuve à l'unanimité, par vote à main levée, les comptes audités 2022.

Décharge du commissaire au compte

Ariel GUARCO explique qu'en vertu du droit belge, nous devons donner décharge au commissaire aux comptes. Le président demande à l'assemblée générale de voter sur la motion visant à donner décharge au commissaire aux comptes de l'ACI pour l'exercice de son mandat au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

L'assemblée générale donne décharge, à l'unanimité par vote à main levée, au commissaire aux comptes de l'ACI pour l'exercice de son mandat au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Décharge des membres du conseil d'administration de l'ACI

Le président demande à l'assemblée générale de voter sur la motion visant à donner décharge au conseil d'administration de l'ACI.

L'assemblée générale donne, à l'unanimité par vote à main levée, décharge au conseil d'administration de l'ACI pour l'exercice de ses fonctions dans le cadre de son mandat qui s'est clôturé le 31 décembre 2022.

Nomination du commissaire aux comptes

Conformément à l'article 53 de nos nouveaux statuts, l'assemblée générale nomme un commissaire aux comptes, membre de l'Institut belge des réviseurs d'entreprises, pour un mandat de 3 ans. Les statuts de l'ACI n'exigent pas un vote à bulletin secret. Le comité d'audit et des risques a recommandé au conseil d'administration de reconduire le mandat de la SRL RSM InterAudit pour l'alliance coopérative internationale AISBL de 2023 à 2025.

RSM InterAudit est membre de RSM International, un réseau de cabinets membres offrant des services d'audit, de fiscalité et de conseil. RSM InterAudit est présent dans 123 pays à travers le monde et compte plus de 260 professionnels en Belgique. Sa cotisation annuelle s'élève à 13.200 euros hors TVA.

L'assemblée générale approuve à l'unanimité par vote à main levée le renouvellement du mandat de SRL RSM InterAudit, représenté par Karine MORRIS et Ibrahima KANE, auditeurs de l'Alliance coopérative internationale pour une période de 3 ans, de 2023 à 2025

Plan de travail 2023

Premier point du plan de travail

Promotion de l'Identité coopérative. Notre première tâche sera de renforcer la Déclaration de l'ACI sur l'Identité coopérative pour laquelle nous nous sommes engagés dans une consultation mondiale. Le président souligne ensuite la nécessité de promouvoir une législation qui protège notre Identité coopérative en travaillant avec nos membres mondiaux respectifs pour l'inscrire dans la législation du pays et enfin, de promouvoir des communications et des marques liées à l'Identité telles que la Journée Internationale des Coopératives. Nous devons envisager une campagne d'image de marque, comment développer le mouvement coopératif, augmenter le nombre de membres, former des alliances stratégiques et examiner les chaînes de valeur, l'égalité des genres, encourager davantage de jeunes à adhérer, et travailler sur notre plaidoyer, notre recherche, nos données, nos statistiques et nos communications.

Le président GUARCO informe l'assemblée qu'Alexandra WILSON dirige ce travail qui a commencé par une première enquête auprès des membres, diffusée l'année dernière et par un webinaire organisé au début du mois de décembre dont les résultats sont toujours disponibles sur le site web de la consultation. Des coopérateurs de 136 pays du monde entier ont répondu à l'enquête, recueillant des avis sur la question de savoir si l'Identité coopérative, nos principes et nos valeurs, notre différence coopérative sont bien définis et compris. Cette partie du travail est en cours. Nous devons ensuite chercher à promouvoir une réglementation qui protège l'Identité coopérative en l'inscrivant dans la législation coopérative qui peut être utilisée par nos membres dans le monde entier. Nous devrions également chercher à promouvoir des communications et des marques axées sur l'Identité.

Il est annoncé que, dans le cadre de ce projet, Steve GILL de VME Coop, une coopérative de travail associée basée au Royaume-Uni et à Malte, a développé un outil pour aider les membres à s'engager

les uns avec les autres sur l'Identité. Steve GILL est invité à monter sur scène et à expliquer ce qui a été développé.

Steve GILL indique qu'un nouveau site web a été créé, www.coopidentity.ica.coop, initialement pour un processus de consultation mais que la technologie sous-jacente au développement du site web pourrait être utilisée pour aider les membres à communiquer entre eux. Il existe également une boîte à outils qui peut être utilisée pour permettre aux membres d'organiser leurs propres sessions/ateliers sur l'Identité. Cependant, c'est la partie « Forum » du site web qui est expliquée. Steve GILL utilise un visuel pour expliquer le fonctionnement de cette section du site.

Actuellement, le système peut être traduit en 38 langues, ce qui représente 87 % des membres ; ce chiffre passera bientôt à 39 car le danois sera ajouté. Chaque fois qu'une personne écrit quelque chose, quelle que soit la langue utilisée, le système traduit automatiquement le texte dans les autres langues, permettant ainsi aux membres du monde entier de communiquer en temps réel. Grâce à cet outil, la langue ne constitue plus une barrière. Il est également possible d'être « d'accord » ou « pas d'accord » avec les questions – ce qui sera enregistré – ou d'ajouter ses propres déclarations, les autres participants pouvant alors être également « d'accord » ou « pas d'accord ». Ce système permet un débat constructif et une contribution quelle que soit la langue maternelle. Il contribuera également à réunir de grands esprits coopératifs dans la discussion.

Le président GUARCO remercie Steve GILL pour sa présentation et pour tout le travail accompli dans la conception du site web et des outils.

Coopération entre les coopératives que nous pouvons faire de plusieurs manières. Nous devons examiner les moyens de construire et d'échanger des connaissances en examinant Cooperative Connect et la technologie numérique. Nous devons approfondir l'action commune des grandes coopératives et des groupes coopératifs en formant des partenariats et des alliances à l'échelle mondiale. Nous devons renforcer l'impact politique du mouvement, ce que nous pouvons faire grâce au groupe de réflexion international sur l'entrepreneuriat coopératif (ICETT) et au Moniteur mondial des coopératives (MMC). Nous pouvons également promouvoir les coopératives et le travail que nous accomplissons en contribuant à la durabilité mondiale par le biais des ODD de l'ONU. Nous devons mettre en avant le travail que nous faisons sur le développement international en utilisant nos projets de développement et le travail que nous avons fait avec le Programme de Partenariat UE de l'ACI sur le développement coopératif international. Nous cherchons également à inclure cela dans nos réunions statutaires prévues pour cette année et dans notre plan stratégique.

Croissance du mouvement coopératif : En tant qu'organisation et en tant que coopérateurs, nous devons chercher à promouvoir la croissance et l'implication des membres de l'ACI. Nous pouvons le faire en organisant une campagne de recrutement mondiale et en soulignant la valeur et l'importance de l'adhésion. Nous devons chercher à étendre et à approfondir nos partenariats et nos alliances au niveau mondial, tout en renforçant l'impact politique que nous avons et que nous pouvons avoir en tant que mouvement. La connaissance de notre mouvement, même s'il est mondial, est imparfaite. Nous devons donc chercher à développer cette connaissance par le biais de l'éducation, de la recherche et des statistiques. Plus les gens nous connaissent, plus notre visibilité est grande et plus nous avons de chances de développer des coopératives et d'augmenter le nombre de nos membres. Nous devrions nous demander « comment développer le rôle économique des coopératives », éventuellement par le biais de chaînes de valeur décrivant

l'ensemble de nos activités. Nous devons chercher à améliorer nos communications en nous adressant à un public externe. Nous devrions mieux promouvoir notre travail auprès des jeunes d'aujourd'hui, car une grande partie de ce que nous faisons et de la manière dont nous le faisons trouve un écho auprès de la jeune génération. Nous devons examiner comment mieux promouvoir notre travail et nos réalisations en matière d'égalité entre les hommes et les femmes, en nous adressant là encore à un marché différent.

Ukraine

Le sujet suivant n'est pas à l'ordre du jour. Cependant, Illia GOROKHOVSKYI a demandé de faire un discours. Ariel GUARCO l'invite à monter sur scène.

Illia GOROKHOVSKYI s'adresse alors à l'assemblée.

« Chers amis,

Je voudrais m'adresser à vous personnellement et vous remercier tous pour votre aide et votre assistance dans les moments très difficiles que traverse notre pays, alors que je sais que certains d'entre vous rencontrent des difficultés dans leur propre pays. Il y a un an, j'ai parlé de la guerre lors de l'assemblée générale de 2022, malheureusement la guerre continue. Le monde entier est fatigué de cette guerre, mais c'est le peuple ukrainien qui souffre le plus. Chaque jour, la guerre s'abat sur nos maisons avec des bombardements et des missiles, nous voyons les événements à la télévision, sur Internet et dans les conversations à la maison et au travail, et nous vivons des événements horribles qui se produisent pendant la nuit. Cependant, je ne suis pas venu ici pour parler de la guerre, mais pour parler de la paix, une paix pour laquelle le peuple ukrainien continue de se battre. Une paix dans laquelle nous allons reconstruire et régénérer notre pays et tous les locaux et entreprises de la coopérative. Ce sont 100 000 mètres carrés de locaux, plus de 200 coopératives, des dizaines d'entreprises différentes, des bureaux et d'autres bâtiments et terrains qui ont été détruits ou endommagés par les missiles, ainsi que nos établissements d'enseignement. Nous rêvons et planifions maintenant une période après la guerre où nous pourrions reconstruire. À cette fin, le mouvement ukrainien a créé un fonds spécial qui nous permet d'accumuler tout l'argent de nos amis coopérateurs. Nous avons fait tout ce qui était en notre pouvoir pour garantir l'ouverture et la transparence du fonds et nous avons veillé à ce que toutes les décisions prises soient légales. Je profite de cette Assemblée pour informer tous nos amis sur le fonds et pour exprimer mes remerciements et ma gratitude les plus sincères, ainsi que ceux de mes collègues coopérateurs ukrainiens, à tous nos amis dans le monde entier pour leur soutien et leur intérêt. Nos cœurs sont toujours avec vous et nous vous souhaitons paix, prospérité et bonne chance à tous.

Je vous remercie »

Le président GUARCO remercie nos collègues ukrainiens d'avoir fait le voyage jusqu'à Bruxelles en ces temps difficiles. Il ajoute que si quelqu'un a besoin d'aide pour aider le mouvement ukrainien, l'ACI et EUROCOOP pouvaient l'assister.

Budget 2023

Ariel GUARCO demande à Susanne WESTHAUSEN, présidente du comité d'audit et des risques, de présenter le budget 2023.

BUDGET 2023

BUDGET CONSOLIDÉ 2023 en EUR (euros)					
	BUREAU MONDIAL	AFRIQUE	AMÉRIQUES	ASIE-PACIFIQUE	TOTAL
DÉPENSES	-1.705.570	-186.251	-616.492	-476.000	-2.984.313
<i>Services et autres biens</i>	-520.783	-39.861	-98.945	-189.500	-849.088
Loyers	-81.023	-7.323	-28.896	-39.000	-156.242
Frais de Bureau	-11.270	-1.446	-1.881	-4.000	-18.597
Frais de Voyages	-23.300	-9.646	-13.124	-58.000	-104,070
Frais IT	-32.060	-5.800	-5.928	-12.000	-55.788
Services externes	-255.530	-7.355	-35.196	-41.500	-339.581
Frais de réunions	-117.600	-8.290	-13.919	-35.000	-174.810
<i>Rémunérations</i>	-1.106.288	-139.681	-398.003	-280.000	-1.923.972
<i>Amortissements</i>	-3.500	0	-4.212	0	-7.712
<i>Autres dépenses - soutien au projet</i>	-55.000	0	-100.729	-6.500	-162.229
<i>Frais financiers</i>	-20.000	-6.709	-14.603	0	-41.311
REVENU NET	1.898	10.107	1.127	-275	12.857

Susanne WESTHAUSEN fait remarquer que l'adoption de ce budget est un peu étrange puisqu'il doit être approuvé au milieu de l'année mais il doit en être ainsi conformément à la loi belge.

La bonne nouvelle est que notre budget est en équilibre. Cependant, notre principale source de revenus reste les cotisations et nous avons demandé à tous de nous aider à les collecter afin que notre organisation soit saine et prête pour l'avenir. Nos cotisations s'élèvent à près de 3 millions d'euros, malheureusement, elles ne sont pas toutes perçues en temps voulu et nous devons donc constamment essayer donc « d'équilibrer les comptes ». Nos dépenses pour 2023 ont été plus élevées que prévu, principalement en raison de la recherche d'un directeur général et de notre projet aux Émirats arabes unis qui doit encore être payé pour le travail effectué, cependant, après avoir demandé des conseils juridiques, nous chercherons à renégocier nos conditions. Un nouveau projet de l'Union européenne n'a pas encore été attribué, nous sommes donc en contact permanent avec la Commission européenne. De plus, cette année, nous avons eu plus de réunions en personne, ce qui a eu un impact sur nos dépenses, à savoir les frais de réunion/interprétation, les déplacements, etc. Les honoraires de EY Law pour la rédaction des statuts ont été plus élevés que prévu (plus d'ébauches que prévu). Par conséquent, nous avons un revenu net d'environ 12.857 euros. Il est toujours difficile de respecter le budget et l'ACI a du mal à joindre les deux bouts. Le comité d'audit et des risques a décidé de se réunir tous les mois pour suivre de près les chiffres et s'assurer que les prévisions budgétaires sont respectées, en particulier pendant la période précédant l'entrée en fonction du nouveau directeur général.

Susanne WESTHAUSEN demande ensuite à l'assemblée si elle a des questions.

Un délégué demande si le don de la NACF a été inclus dans le budget et comment il sera utilisé.

Ariel GUARCO répond que le don a effectivement été inclus dans le budget 2023 et que nous allons utiliser l'argent au profit de l'organisation et que nous continuerons à travailler sur les déficits au

fur et à mesure qu'ils se présentent. Le président GUARCO annonce également que l'ACI serait plus qu'heureuse de recevoir d'autres dons.

L'approbation du budget 2023 est ensuite mise au vote.

L'assemblée générale approuve le budget 2023 à l'unanimité

Ratification des règles régionales des Amériques

La région des Amériques a proposé plusieurs amendements à son règlement, à savoir l'article 2, l'article 9 et l'article 20. Toutefois, étant donné que les nouveaux statuts ont été approuvés plus tôt au cours de la réunion, ces règlements peuvent être modifiés automatiquement et il n'est pas nécessaire de les ratifier.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIONAL DES COOPÉRATIVES DES AMÉRIQUES

Comme dans le cas précédent, le règlement intérieur du conseil d'administration régional des coopératives des Amériques peut être modifié automatiquement et il n'est pas nécessaire de le ratifier.

Motions et Résolutions

Le conseil d'administration de l'ACI a approuvé une résolution selon laquelle les motions des membres peuvent être présentées jusqu'à 24 heures avant le début de chaque assemblée générale. Le président GUARCO informe l'assemblée qu'aucune motion n'a été reçue.

Prochaine assemblée générale – 2024

Le président GUARCO annonce que le conseil d'administration a reçu une très aimable invitation de notre collègue indien, Aditya YADAV, présentée ici par le Dr AWASTHI, invitation que nous acceptons avec plaisir et qu'il aimerait partager avec tous.

Le Dr AWASTHI, PDG d'IFFCO, Inde, prend la parole et explique que la Coopérative indienne des agriculteurs et des engrais, au nom du mouvement coopératif indien, souhaite inviter tous les membres de l'ACI à l'assemblée générale de New Delhi, Inde, qui se tiendra en juin 2024.

Le Dr AWASTHI poursuit en expliquant que l'Inde possède probablement l'un des plus grands mouvements coopératifs au monde, avec plus de 20 millions de citoyens membres d'une coopérative. Il assure l'assemblée qu'un programme complet d'événements sera développé avec le Bureau exécutif de l'ACI et qu'il comprendra également des visites touristiques et des événements culturels. Il sera demandé au Premier ministre indien d'ouvrir l'événement et, en cas d'indisponibilité, au ministre des Coopératives.

Le président GUARCO remercie le Dr AWASTHI et Aditya YADAV de l'IFFCO pour cette offre très aimable qui est dûment acceptée.

Le président GUARCO clôt alors l'assemblée générale et remercie tous les participants. Il rappelle que les assemblées générales sont des événements très importants pour l'ACI et remercie les vice-présidents, le conseil d'administration, tous les membres ainsi que le personnel et les interprètes.

Le président poursuit en indiquant qu'il souhaite faire deux autres annonces et demande à María Eugenia PEREZ ZEA, présidente de la commission des adhésions, de venir sur la scène.

Nouveaux membres

María Eugenia PEREZ ZEA souhaite la bienvenue aux nouveaux membres de l'ACI et leur demande de venir sur la scène pour les présenter à l'assemblée :

Cooperativa de Ahorro y Crédito ELGA Ltda. Honduras

Asociación de Cooperativas Argentinas Cooperativa Limitada (ACA C.L.). Argentine

Central Housing Cooperative Union (CHCU). Égypte

Federación de Cooperativas de Producción (FECOPROD). Paraguay

VME. Royaume-Uni

Le président GUARCO remercie María Eugenia PEREZ ZEA pour les présentations et accueille personnellement les nouveaux membres en déclarant qu'il espère que l'organisation répondra à leurs attentes.

Journée internationale des coopératives

Ariel GUARCO demande aux membres du comité de communication, à Leire LUENGO et aux membres des coopératives du Pays basque de présenter ce qui a été planifié pour la Journée internationale des coopératives (JIC).

Leire LUENGO se présente au nom de la commission de la communication et remercie tout d'abord Ben REID, président de la commission, pour tout le soutien qu'il lui a apporté au cours de l'année écoulée et des quatre années précédentes. Elle explique que la commission a travaillé avec le COPAC (Comité pour la promotion et le progrès des coopératives) à l'organisation de cette journée. Inés SEGUI GRACIA prend ensuite la parole, détaillant le travail et les outils qui ont été développés pour aider les membres dans leurs célébrations de la JIC. Elle explique que 2023 est une année clé pour les ODD : en septembre, nous célébrerons le Sommet des Nations Unies sur les ODD, qui marquera l'arrivée à mi-parcours de l'Agenda 2030 pour le développement durable. Une campagne de communication en plusieurs étapes a été planifiée avec l'ouverture de la JIC, suivie d'une session VNR Lab au Forum politique de haut niveau à New York en juillet, et septembre accueillera le Sommet des ODD en relation avec ce qui a été fait et ce qui devrait être fait à l'avenir. Elle demande également l'avis des membres sur la manière dont nous abordons les objectifs du Millénaire pour le développement. Un message vidéo du président GUARCO est aussi diffusé. De plus amples informations seront envoyées aux membres au cours des prochains jours. Les membres de l'Espagne sont invités à monter sur la scène pour partager ce qu'ils prévoient pour la Journée internationale des coopératives en collaboration avec l'ACI.

Iñigo ALBIZURI LANDAZABAL, membre du conseil d'administration de l'ACI et président de CICOPA, remercie tout le monde de lui avoir laissé le temps d'expliquer plus en détail ce qui était prévu. Un programme d'événements est prévu à DONOSTIA, San Sebastian, capitale espagnole de l'économie sociale, qui commence par la Journée internationale des coopératives. Ce programme a été développé conjointement avec le Conseil supérieur des coopératives du Pays basque, KONFEKOOP et COCETA. Nous prévoyons de présenter des vidéos et des témoignages du monde entier pour montrer pourquoi il est primordial d'appartenir à l'ACI et où les membres potentiels pourraient voir comment ils pourraient en bénéficier et découvrir « ce qu'il y a pour moi ».

La parole est ensuite donnée à Rosa LAVIN, présidente de KONFEKOOP. Elle explique que KONFEKOOP est convaincue que les coopératives développeront des stratégies plus fortes grâce aux ODD. Il y aura également des diffusions en ligne qui pourront être suivies en espagnol, en anglais et en basque. Six tables rondes seront organisées au cours desquelles des représentants de différents pays et d'organisations discuteront de la relation entre le mouvement coopératif et chacun des objectifs de développement durable, de 1 à 17.

Un autre représentant du Conseil supérieur des coopératives du Pays basque explique la nature de cette société publique et privée qui représente également les coopératives. Ils montreront ce qu'il ont fait ces dernières années en soulignant l'importance de la coopération et en montrant que les ODD sont dans notre ADN.

Luis Miguel JURADO, président de COCETA, prend la parole pour expliquer qu'il était présent il y a un an à Séville. La région du Pays basque a une longue histoire de coopération et de coopératives qui se sont développées dans toute l'Espagne. Le partenariat qui a été formé avec le Conseil supérieur réunissant les secteurs public et privé est essentiel et espère qu'il sera présent pour le 1er juillet.

Leire LUENGO remercie toutes les personnes présentes et leur indique le site web de la JIC www.coopday.coop.

*

* *

Le président lève la séance de l'assemblée générale 2023 à 13h30.



APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 28 JUIN 2023	
ABSTENTION	
CONTRE	
POUR	

6. Conseil d'administration de l'ACI : confirmation du mandat des administrateurs ordinaires nommés par cooptation par le conseil d'administration de l'ACI et annonce des nouveaux administrateurs

Le conseil d'administration de l'ACI est composé du président, de quatre vice-présidents, de huit représentants des organisations sectorielles mondiales, d'un représentant de la jeunesse, de la présidente du comité pour l'égalité des genres et de quinze (15) autres membres ordinaires.

Nouveaux administrateurs

Les administrateurs ordinaires actuels ont été élus lors de l'assemblée générale de l'ACI qui s'est tenue le 20 juin 2022 à Séville, en Espagne. Selon les nouveaux statuts :

Si le mandat d'un administrateur prend fin pour quelque raison que ce soit avant l'expiration de son mandat, le conseil d'administration nomme par cooptation un nouvel administrateur pour le reste du mandat, à condition que l'administrateur nommé par cooptation réponde aux critères de composition du conseil d'administration énoncés dans le présent article. Lors de sa première réunion suivant leur cooptation, l'assemblée

générale est invitée à confirmer le mandat de l'administrateur nommé par cooptation. Si l'assemblée générale confirme le mandat de l'administrateur nommé par cooptation, celui-ci achève le mandat de l'administrateur remplacé, à moins que l'assemblée générale n'en décide autrement. Si le mandat de l'administrateur désigné par cooptation n'est pas confirmé par l'assemblée générale, le mandat de cet administrateur prend fin dès la clôture de l'assemblée générale, sans préjudice de la régularité de la composition du conseil d'administration jusqu'à cette date.

Le mandat actuel des administrateurs est de quatre ans, jusqu'à l'assemblée générale de l'ACI en juin 2026. Si des administrateurs se retirent d'ici là, ils seront nommés par cooptation jusqu'à cette date et confirmés par la prochaine assemblée générale.

Le mandat des administrateurs suivants a pris fin depuis la dernière assemblée générale, soit parce qu'ils se sont retirés prématurément, soit parce que leur organisation a cessé d'être membre de l'ACI.

1. Marjaana Saarikoski de Finlande
2. Martin Lowery des États-Unis
3. Ben Reid du Royaume-Uni

Les administrateurs suivants ont été nommés par cooptation par le conseil d'administration de l'ACI et leur mandat doit donc être confirmé par l'assemblée générale de l'ACI :

1. Simona Cavazzutti du Paraguay
2. Douglas O'Brien des États-Unis

Simona Cavazzutti

Simona Cavazzutti, Présidente de la Confederación de Cooperativas Rurales del Paraguay – Concopar Ltda.



« Je suis née à Milan, en Italie, en 1958. Je suis mariée, mère de 4 enfants et grand-mère de 6 petits-enfants.

Je vis en Amérique latine depuis près de 40 ans et je suis une entrepreneuse agricole.

J'ai une licence en langues et j'ai suivi plusieurs formations en leadership coopératif et je suis aussi titulaire d'un diplôme en économie sociale.

Je parle cinq langues, italien, espagnol, anglais, français et portugais.

J'ai 25 ans d'expérience dans la direction de coopératives et de syndicats, et je suis convaincue que le coopérativisme est la voie vers un monde plus juste, plus durable et inclusif. »



Douglas O'Brien

Doug O'Brien travaille pour la National Cooperative Business Association CLUSA International (NCBA CLUSA) depuis 2016, où il a occupé le poste de vice-président exécutif des programmes avant de devenir président-directeur général en janvier 2018.

Avant de rejoindre la NCBA CLUSA, Doug a dirigé les travaux du Conseil rural de la Maison Blanche et a occupé des postes de haut niveau au sein de l'agence de développement rural du ministère américain de l'agriculture (USDA). Au sein de l'USDA, M. O'Brien a présidé le groupe de travail rural du comité de développement régional de l'Organisation pour le développement économique et coopératif. Doug a également travaillé au Sénat américain, à la Chambre des représentants et pour deux gouverneurs. Son expérience dans le milieu universitaire comprend l'enseignement, la recherche et la rédaction au sein du programme de maîtrise en droit agricole et alimentaire de l'université de l'Arkansas et de la faculté de droit de l'université Drake à Des Moines, dans l'Iowa.

Doug a grandi dans une ferme diversifiée du comté de Dubuque, dans l'Iowa, et est diplômé du Loras College (Dubuque, Iowa), de la faculté de droit de l'université de l'Iowa et du programme de maîtrise en droit agricole et alimentaire de l'université de l'Arkansas. Il vit à Takoma Park, dans le Maryland, avec sa femme Alisa. Il aime faire du vélo, voyager, passer du temps avec ses trois enfants et être membre de plusieurs coopératives de consommateurs et coopératives de crédit.



Confirmation du mandat des administrateurs nommés par cooptation	
ABSTENTION	
CONTRE	
POUR	

Annonce des nouveaux administrateurs

Les quatre vice-présidents, les huit représentants des organisations sectorielles mondiales, le représentant de la jeunesse et la présidente du comité pour l'égalité des genres sont désormais élus directement par leurs organes respectifs.

Nouveau vice-président

Conformément à l'article 32.1, les présidents régionaux sont de plein droit vice-présidents de l'ACI, à condition d'avoir été valablement élus par les régions.

Le président suivant a été récemment élu par les assemblées régionales et est donc, de plein droit, vice-président de l'ACI.

Vice-président, Europe

**Dr Petar Stefanov**

Bio disponible ici : <https://ica.coop/en/prof-petar-stefanov-consumer-co-operatives-worldwide>

Élu président de Cooperatives Europe en mai 2024 pour un mandat d'un an.

À noter que le Dr Stefanov était l'un des huit représentants des organisations sectorielles, représentant les coopératives de consommateurs du monde entier (CCW) et que ce siège au conseil d'administration de l'ACI est donc désormais vacant. Conformément à l'article 40 des statuts de l'ACI, les organisations sectorielles élisent leurs représentants au conseil d'administration de l'ACI.

7. Rapport d'activité 2023

Le rapport d'activité 2023 est disponible ici : <https://ica.coop/en/media/library/annual-reports-report-activities/ica-annual-report-2023>

8. Comptes annuels 2023

Résultats en EUR	2022	2023
Afrique *	-1.814	-48.469
Amériques *	10.200	6.109
Asie - Pacifique *	56.357	14.985
Bureau mondial	-291.308	-385.223
ACI Consolidé	-48.470	-389.758
Cooperatives Europe	-58.897	41.841
50 % DotCoop	15.574	-53.361

* Avant consolidation

Bilan consolidé (1)

Actifs en EUR	2022	2023	Passif en EUR	2022	2023
Immobilisations corporelles	6.827	3.921	Capital	996.069	283.163
Immobilisations financières	165.942	162.020	Provisions pour avantages sociaux	165.399	111.104
Montants à recevoir à moins d'un an	1.599.050	1.605.523	Montants payables à plus d'un an	-	-
Investissements courants	119.665	149.162	Montants payables à moins d'un an	2.877.757	3.063.264
Espèces à la banque et en caisse	3.089.582	2.744.167	Charges à payer et produits différés	956.016	1.242.435
Charges différées et produits à recevoir	14.175	35.173		4.995.241	4.699.966
	4.995.241	4.699.966			

(1) Composé du Bureau mondial (Bruxelles) et des régions Afrique, Amériques et Asie & Pacifique

Compte de résultat consolidé (1)

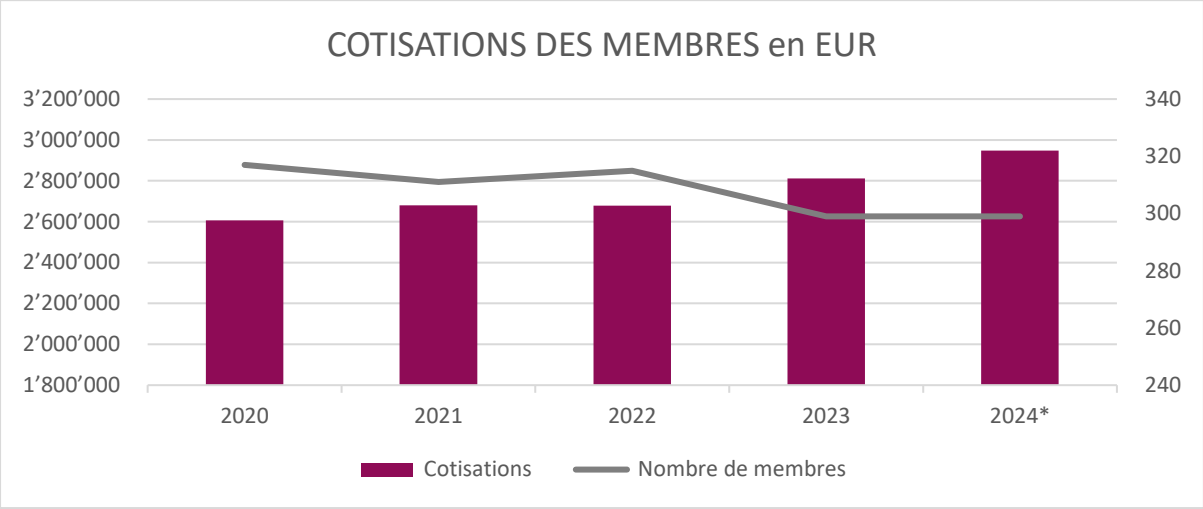
en EUR	2022	2023
Réunions et ventes de services	253.874	256.823
Cotisations	2.678.054	2.811.260
Subsides, Revenus de projets	836.888	693.329
Contributions et dons	471.429	329.560
Autres produits d'exploitation	40.584	19,456
Revenu total	4.280.829	4.110.428
Redistribution régions et secteurs	-857.757	-891.413
Services et autres biens	-1.343.257	-1.600.379
Salaires, charges sociales et pensions	-2.031.592	-1.737.150
Amortissements sur immobilisations corporelles	-10.221	-6.563
Montants dépréciés sur les dettes commerciales	-98.828	-112.509
Autres charges d'exploitation	-185.966	-138.582
Total des dépenses	-4.527.621	-4.486.596
Résultat d'exploitation	-246.792	-376.168
Résultat financier	198.322	-4.178
Résultat extraordinaire	-	-9.413
Résultat net	-48.470	-389.759

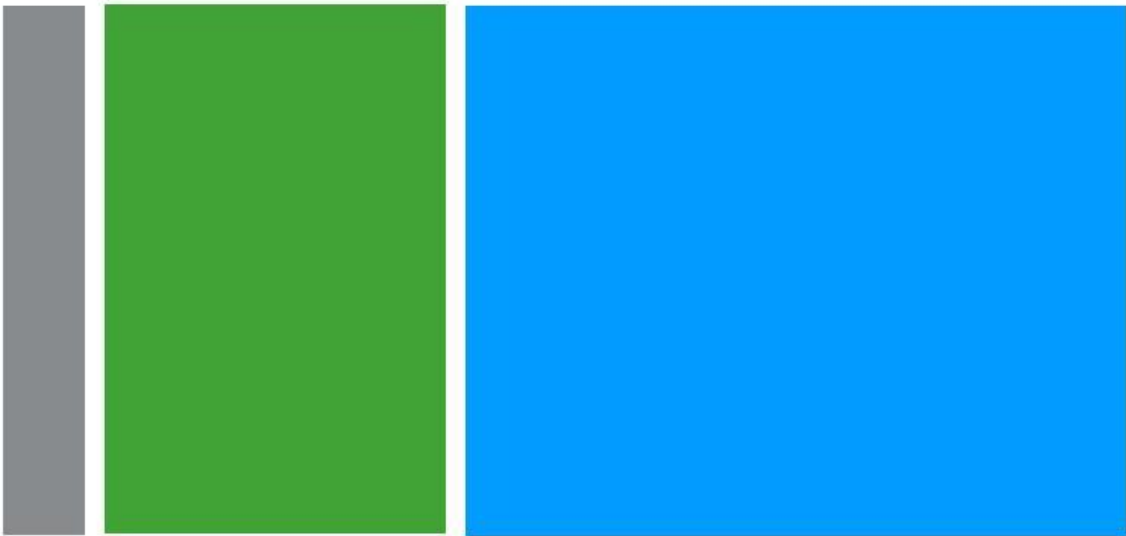
(1) Composé du Bureau mondial (Bruxelles) et des régions Afrique, Amériques et Asie- Pacifique

Cotisations en EUR

	2020	2021	2022	2023	2024*
Cotisations	2.605.978	2.679.330	2.678.053	2.811.260	2.948.296
Nombre de membres	317	311	315	299	299

* budget estimé





ALLIANCE COOPÉRATIVE INTERNATIONALE AISBL

Rapport du commissaire
31 décembre 2023

AUDIT | TAX | CONSULTING





ALLIANCE COOPÉRATIVE INTERNATIONALE AISBL

RAPPORT DU COMMISSAIRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION
INTERNATIONALE POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

(COMPTES ANNUELS)

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de Alliance Coopérative Internationale AISBL (l'« Association Internationale »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale des membres du 28 juin 2023, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale des membres délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2025. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de Alliance Coopérative Internationale durant dix exercices consécutifs.

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de l'Association Internationale, comprenant le bilan au 31 décembre 2023, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à € 4.699.965,64 et dont le compte de résultats se solde par un résultat négatif de l'exercice de € 389.758,28.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'Association Internationale au 31 décembre 2023, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de l'Association Internationale, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

AUDIT | TAX | CONSULTING

RSM Belgium is a member of the RSM network and trades as RSM. RSM is the trading name used by the members of the RSM Network. Each member of the RSM network is an independent accounting and consulting firm which practices in his own right. The RSM network is not itself a separate legal entity in any jurisdiction.

RSM InterAudit SRL - Réviseurs d'entreprises - Siège social : Chaussée de Waterloo 1151 - B 1180 Bruxelles
audit@rsmbelgium.be - TVA BE 0436.391.122 - RPM Bruxelles

Member of RSM Toelen Cats Dupont Koekoets - Offices in Aalsl, Antwerp, Brussels, Charleroi, Mors and Zaventem



Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de l'Association Internationale à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre l'Association Internationale en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de l'Association Internationale ni quant à l'efficacité ou l'efficacité avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de l'Association Internationale. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- ▶ nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- ▶ nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Association Internationale;
- ▶ nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;
- ▶ nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Association Internationale à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire l'Association Internationale à cesser son exploitation;



- ▶ nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité, ainsi que du Code des sociétés et des associations, et des statuts de l'Association Internationale.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Mentions relatives à l'indépendance

- ▶ Notre cabinet de révision n'a pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et est resté indépendant vis-à-vis de l'Association Internationale au cours de notre mandat.

Autres mentions

- ▶ Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- ▶ Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations.

Zaventem, le 6 juin 2024

RSM INTERAUDIT SRL
COMMISSAIRE
REPRÉSENTÉE PAR

IBRAHIMA KANE

KARINE MORRIS

A-asbl 1

COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

DÉNOMINATION: International Cooperative Alliance
Forme juridique: Association internationale sans but lucratif
Adresse: Avenue Milcamps N°: 105 Boite:
Code postal: 1030 Commune: Schaerbeek
Pays: Belgique
Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Bruxelles, francophone
Adresse Internet¹:
Numéro d'entreprise 0535.539.869

DATE 09 / 11 / 2023 de dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS EURO
approuvés par l'assemblée générale² du 20 / 06 / 2024
et relatifs à l'exercice couvrant la période du 01 / 01 / 2023 au 31 / 12 / 2023
Exercice précédent du 01 / 01 / 2022 au 31 / 12 / 2022

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont / ne sont pas³ identiques à ceux publiés antérieurement

Nombre total de pages déposées: 20 Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet: 6.3, 6.5, 7, 8

Jeroen Douglas
Directeur Général

Signature
(nom et qualité)

1 Mention facultative.
2 Par le conseil d'administration dans le cas d'une fondation / par l'organe général de direction dans le cas d'une association internationale sans but lucratif.
3 Biffer la mention inutile.
OCR9002

N° 0535.539.869

A-asbl 2

LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES

LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'association ou de la fondation

<i>Ariel GUARCO</i> <i>Avenue Milcamps 105, ... Bruxelles, Belgique</i>	<i>Président du Conseil d'Administration</i> <i>17/11/2017 - 20/06/2026</i>
<i>Martin LOWERY</i> <i>Avenue Milcamps 105, ... Bruxelles, Belgique</i>	<i>Administrateur</i> <i>04/11/2013 - 20/06/2026</i>
<i>Bennett REID</i> <i>Avenue Milcamps 105, ... Bruxelles, Belgique</i>	<i>Administrateur</i> <i>10/10/2016 - 20/06/2026</i>
<i>Aditya YADAV</i> <i>Avenue Milcamps 105, ... Bruxelles, Belgique</i>	<i>Administrateur</i> <i>06/10/2014 - 20/06/2026</i>
<i>Maria-Eugenia PEREZ ZEA</i> <i>Avenue Milcamps 105, ... Bruxelles, Belgique</i>	<i>Administrateur</i> <i>17/11/2017 - 20/06/2026</i>
<i>Toru NAKAYA</i> <i>Avenue Milcamps 105, ... Bruxelles, Belgique</i>	<i>Administrateur</i> <i>17/11/2017 - 20/06/2026</i>
<i>Alexandra WILSON</i> <i>Avenue Milcamps 105, ... Bruxelles, Belgique</i>	<i>Administrateur</i> <i>17/11/2017 - 20/06/2026</i>
<i>Kamarudin BIN ISMAIL</i> <i>Avenue Milcamps 105, ... Bruxelles, Belgique</i>	<i>Administrateur</i> <i>17/11/2017 - 20/06/2026</i>
<i>Marjaana SAARIKOSKI</i> <i>Avenue Milcamps 105, ... Bruxelles, Belgique</i>	<i>Administrateur</i> <i>17/11/2017 - 20/06/2026</i>
<i>Susanne WESTHAUSEN</i> <i>Avenue Milcamps 105, ... Bruxelles, Belgique</i>	<i>Administrateur</i> <i>17/11/2017 - 20/06/2026</i>
<i>Graciela FERNANDEZ QUINTAS</i> <i>Avenue Milcamps 105, ... Bruxelles, Belgique</i>	<i>Administrateur</i> <i>21/10/2018 - 20/06/2026</i>
<i>Bahman ABDOLLAHI KORDKANDI</i> <i>Avenue Milcamps 105, ... Bruxelles, Belgique</i>	<i>Administrateur</i> <i>20/06/2022 - 20/06/2026</i>
<i>Ana AGUIRRE URIZ</i> <i>Avenue Milcamps 105, ... Bruxelles, Belgique</i>	<i>Administrateur</i> <i>20/06/2022 - 20/06/2026</i>
<i>Iñigo ALBIZURI LANDAZABAL</i> <i>Avenue Milcamps 105, ... Bruxelles, Belgique</i>	<i>Administrateur</i> <i>20/06/2022 - 20/06/2026</i>
<i>Tajudeen Oriyomi AYEOLA</i> <i>Avenue Milcamps 105, ... Bruxelles, Belgique</i>	<i>Administrateur</i> <i>20/06/2022 - 20/06/2026</i>
<i>Zhenhong CAI</i> <i>Avenue Milcamps 105, ... Bruxelles, Belgique</i>	<i>Administrateur</i> <i>20/06/2022 - 20/06/2026</i>
<i>Giuseppe Attilio DADDA</i> <i>Avenue Milcamps 105, ... Bruxelles, Belgique</i>	<i>Administrateur</i> <i>20/06/2022 - 20/06/2026</i>
<i>Krasimir IGNATOV</i> <i>Avenue Milcamps 105, ... Bruxelles, Belgique</i>	<i>Administrateur</i> <i>20/06/2022 - 20/06/2026</i>

First Software - A-asbl2023 - 2 / 20

N° 0535.539.869

A-asbl 2

LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES (SUITE)

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'association ou de la fondation

<i>Blaise LAMBERT</i> <i>Avenue Milcamps 105, ... Bruxelles, Belgique</i>	<i>Administrateur</i> <i>20/06/2022 - 20/06/2026</i>
<i>Sung-hee LEE</i> <i>Avenue Milcamps 105, ... Bruxelles, Belgique</i>	<i>Administrateur</i> <i>20/06/2022 - 20/06/2026</i>
<i>Márcio LOPES DE FREITAS</i> <i>Avenue Milcamps 105, ... Bruxelles, Belgique</i>	<i>Administrateur</i> <i>20/06/2022 - 20/06/2026</i>
<i>George Magutu MWANGI</i> <i>Avenue Milcamps 105, ... Bruxelles, Belgique</i>	<i>Administrateur</i> <i>20/06/2022 - 20/06/2026</i>
<i>Xiomara NUÑEZ BERROA DE CESPEDES</i> <i>Avenue Milcamps 105, ... Bruxelles, Belgique</i>	<i>Administrateur</i> <i>20/06/2022 - 20/06/2026</i>
<i>Shaun TARBUCK</i> <i>Avenue Milcamps 105, ... Bruxelles, Belgique</i>	<i>Administrateur</i> <i>20/06/2022 - 20/06/2026</i>
<i>Chandra Pal Singh YADAV</i> <i>Avenue Milcamps 105, ... Bruxelles, Belgique</i>	<i>Administrateur</i> <i>20/06/2022 - 20/06/2026</i>
<i>Jose Carlos ZARCO ALONSO</i> <i>Avenue Milcamps 105, ... Bruxelles, Belgique</i>	<i>Administrateur</i> <i>20/06/2022 - 20/06/2026</i>
<i>Petar STEFANOV</i> <i>Avenue Milcamps 105, ... Bruxelles, Belgique</i>	<i>Administrateur</i> <i>28/06/2023 - 28/06/2027</i>
<i>Giuseppe GUERINI</i> <i>Avenue Milcamps 105, ... Bruxelles, Belgique</i>	<i>Administrateur</i> <i>28/06/2023 - 28/06/2027</i>
<i>Bhima SUBRAHMANYAM</i> <i>Avenue Milcamps 105, ... Bruxelles, Belgique</i>	<i>Administrateur</i> <i>28/06/2023 - 28/06/2027</i>
<i>Dongjin NO</i> <i>Avenue Milcamps 105, ... Bruxelles, Belgique</i>	<i>Administrateur</i> <i>28/06/2023 - 28/06/2027</i>
<i>RSM InterAudit SRL</i> <i>N°: 0436.391.122</i> <i>Lozenberg 22b2, 1932 Sint-Stevens-Woluwe, Belgique</i> <i>N° de membre: B00091</i>	<i>Commissaire</i> <i>03/09/2020 - 30/06/2023</i>
<i>Représenté(es) par:</i>	
<i>Ibrahima Kane</i> <i>..., Belgique</i> <i>N° de membre: A02628</i>	
<i>Karine Morris</i> <i>..., Belgique</i> <i>N° de membre: A01372</i>	

First Software - A-asbl2023 - 3 / 20

N° 0535.539.869

A-asbl 3.1

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT		20
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	165.940,40	172.768,74
Immobilisations incorporelles	6.1.1	21	2.503,31	4.269,54
Immobilisations corporelles	6.1.2	22/27	1.417,26	2.556,98
Terrains et constructions		22
Installations, machines et outillage		23	54,74	720,82
Mobilier et matériel roulant		24	1.362,52	1.836,16
Location-financement et droits similaires		25
Autres immobilisations corporelles		26
Immobilisations en cours et acomptes versés		27
Immobilisations financières	6.1.3	28	162.019,83	165.942,22
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	4.534.025,24	4.822.472,19
Créances à plus d'un an		29
Créances commerciales		290
Autres créances		291
Stocks et commandes en cours d'exécution		3
Stocks		30/36
Commandes en cours d'exécution		37
Créances à un an au plus		40/41	1.605.522,61	1.599.050,38
Créances commerciales		40	94.265,68	487.481,24
Autres créances		41	1.511.256,93	1.111.569,14
Placements de trésorerie		50/53	141.162,00	119.664,70
Valeurs disponibles		54/58	2.752.167,48	3.089.582,15
Comptes de régularisation		490/1	35.173,15	14.174,96
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	4.699.965,64	4.995.240,93

First Software - A-asbl2023 - 4 / 20

N°		0535.539.869		A-asbl 3.2	
	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent	
PASSIF					
CAPITAUX PROPRES		10/15	283.162,96	996.069,24	
Fonds de l'association ou de la fondation	6.2	10	793.810,37	1.116.958,37	
Plus-values de réévaluation		12	
Fonds affectés et autres réserves	6.3	13	
Bénéfice (Perte) reporté(e)(+)/(-)		14	-510.647,41	-120.889,13	
Subsides en capital		15	
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS	6.2	16	
Provisions pour risques et charges		160/5	
Pensions et obligations similaires		160	
Charges fiscales		161	
Grosses réparations et gros entretien		162	
Obligations environnementales		163	
Autres risques et charges		164/5	
Provisions pour subsides et legs à rembourser et pour dons avec droit de reprise		167	
Impôts différés		168	
DETTES		17/49	4.416.802,68	3.999.171,69	
Dettes à plus d'un an	6.3	17	
Dettes financières		170/4	
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées		172/3	
Autres emprunts		174/0	
Dettes commerciales		175	
Acomptes sur commandes		176	
Autres dettes		178/9	
Dettes à un an au plus	6.3	42/48	3.174.367,69	3.043.156,16	
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	
Dettes financières		43	
Etablissements de crédit		430/8	
Autres emprunts		439	
Dettes commerciales		44	358.381,38	538.913,23	
Fournisseurs		440/4	358.381,38	538.913,23	
Effets à payer		441	
Acomptes sur commandes		46	13.504,96	
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	184.684,65	152.464,32	
Impôts		450/3	19.128,12	27.400,79	
Rémunérations et charges sociales		454/9	165.556,53	125.063,53	
Autres dettes		48	2.617.796,70	2.351.778,61	
Comptes de régularisation		492/3	1.242.434,99	956.015,53	
TOTAL DU PASSIF		10/49	4.699.965,64	4.995.240,93	

First Software - A-asbl2023 - 5 / 20

N° 0535.539.869

A-asbl 4

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation				
Marge brute		9900	1.549.525,24	2.026.379,42
Produits d'exploitation non récurrents		76A	829,31	515,38
Chiffre d'affaires*		70		
Cotisations, dons, legs et subsides*		73		
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers*		60/61		
Rémunérations, charges sociales et pensions		62	1.737.149,55	2.032.023,63
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	5.502,06	10.220,91
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)		631/4	-48.607,67	11.651,49
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)		635/9		
Autres charges d'exploitation		640/8	179.013,16	152.894,30
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration		649		
Charges d'exploitation non récurrentes		66A	52.635,53	66.501,55
Bénéfice (Perte) d'exploitation		9901	-376.167,39	-246.912,46
Produits financiers	6.4	75/76B	116.771,45	422.436,18
Produits financiers récurrents		75	116.771,45	422.436,18
Produits financiers non récurrents		76B		
Charges financières	6.4	65/66B	130.362,34	223.994,20
Charges financières récurrentes		65	130.362,34	223.994,20
Charges financières non récurrentes		66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts		9903	-389.758,28	-48.470,48
Prélèvement sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat		67/77		
Bénéfice (Perte) de l'exercice		9904	-389.758,28	-48.470,48
Prélèvement sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter		9905	-389.758,28	-48.470,48

* Mention facultative.

First Software - A-asbl2023 - 6 / 20

N° 0535.539.869

A-asbl 5

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter(+)/(-)	9906	-510.647,41	-120.889,13
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter(+)/(-)	(9905)	-389.758,26	-48.470,48
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent(+)/(-)	14P	-120.889,13	-72.418,65
Prélèvement sur les capitaux propres: fonds, fonds affectés et autres réserves	791
Affectation aux fonds affectés et autres réserves	691
Bénéfice (Perte) à reporter(+)/(-)	(14)	-510.647,41	-120.889,13

First Software - A-asbl2023 - 7 / 20

N° 0535.539.869

A-asbl 6.1.1

ANNEXE

ETAT DES IMMOBILISATIONS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8059P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	89.260,77
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8029	
Cessions et désaffectations	8039	
Transferts d'une rubrique à une autre	8049	
		(+)/(-)	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8059	89.260,77	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice			
	8129P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	84.991,23
Mutations de l'exercice			
Actés	8079	1.766,23	
Repris	8089	
Acquis de tiers	8099	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8109	
Transférés d'une rubrique à une autre	8119	
		(+)/(-)	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8129	86.757,46	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(21)	2.503,31	

First Software - A-asbl2023 - 8 / 20

N°		0535.539.869		A-asbl 6.1.2	
	Codes	Exercice	Exercice précédent		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	171.737,67		
Mutations de l'exercice					
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8169	744,51			
Cessions et désaffectations	8179			
Transferts d'une rubrique à une autre	8189			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199	172.482,18			
Plus-values au terme de l'exercice					
	8259P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX		
Mutations de l'exercice					
Actées	8219			
Acquises de tiers	8229			
Annulées	8239			
Transférées d'une rubrique à une autre	8249			
Plus-values au terme de l'exercice	8259			
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice					
	8329P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	169.180,69		
Mutations de l'exercice					
Actés	8279	3.735,83			
Repris	8289			
Acquis de tiers	8299			
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8309	1.851,60			
Transférés d'une rubrique à une autre	8319			
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329	171.064,92			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(22/27)	1.417,26			
DONT					
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété	8349	1.417,26			

First Software - A-asbl2023 - 9 / 20

N° 0535.539.869		A-asbl 6.1.3	
	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	165.942,22
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8365	
Cessions et retraits	8375	3.922,39	
Transferts d'une rubrique à une autre	8385	
Autres mutations	8386	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395	162.019,83	
Plus-values au terme de l'exercice			
	8455P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX
Mutations de l'exercice			
Actées	8415	
Acquises de tiers	8425	
Annulées	8435	
Transférées d'une rubrique à une autre	8445	
Plus-values au terme de l'exercice	8455	
Réductions de valeur au terme de l'exercice			
	8525P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX
Mutations de l'exercice			
Actées	8475	
Reprises	8485	
Acquises de tiers	8495	
Annulées à la suite de cessions et retraits	8505	
Transférées d'une rubrique à une autre	8515	
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525	
Montants non appelés au terme de l'exercice			
	8555P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX
Mutations de l'exercice	8545	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(28)	162.019,83	

First Software - A-asbl2023 - 10 / 20

N° 0535.539.869

A-asbl 6.2

ETAT DES FONDS, FONDS AFFECTÉS ET PROVISIONS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
FONDS			
Patrimoine de départ		793.810,37	1.116.958,37
Moyens permanents			

Modifications au cours de l'exercice

	Exercice
<i>Ecart de conversion</i>	323.148,00
.....	
.....	
.....	

FONDS AFFECTÉS

Règles d'évaluation adoptées pour la détermination des montants affectés (*rubrique 13 du passif*)

PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS

Ventilation de la rubrique 167 du passif (Provisions pour subsides et legs à rembourser et pour dons avec droit de reprise) si celle-ci représente un montant important

	Exercice
.....	
.....	
.....	

N° 0535.539.869

A-asbl 6.4

RÉSULTATS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PERSONNEL			
Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel			
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087	6,8	8,8
PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE			
Produits non récurrents	76	829,31	515,38
Produits d'exploitation non récurrents	(76A)	829,31	515,38
Produits financiers non récurrents	(76B)
Charges non récurrentes	66	52.635,53	66.501,55
Charges d'exploitation non récurrentes	(66A)	52.635,53	66.501,55
Charges financières non récurrentes	(66B)
RÉSULTATS FINANCIERS			
Intérêts portés à l'actif	6502

First Software - A-asbl2023 - 12 / 20

N° 0535.539.869

A-asbl 6.6

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES, LES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

	Codes	Exercice
ENTREPRISES LIÉES		
Garanties constituées en leur faveur	9294
Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur	9295
LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES		
Créances sur les personnes précitées	9500
Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé		
.....		
.....		
Garanties constituées en leur faveur	9501
Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur	9502

	Exercice
LE(S) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)	
Honoraires	17.491,15
.....
.....
.....

	Exercice
TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ	
Les sociétés anonymes mentionnent les transactions qui sont contractées directement ou indirectement entre la société et ses principaux actionnaires et entre la société et les membres des organes de direction, de surveillance ou d'administration	
.....
.....
.....
.....

N°	0535.539.869	A-asbl 6.7
----	--------------	------------

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société: 337

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

	Codes	1. Temps plein (exercice)	2. Temps partiel (exercice)	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice)	3P. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice précédent)
Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent					
Nombre moyen de travailleurs	100	6,1	1,2	6,8 (ETP)	8,8 (ETP)
Nombre d'heures effectivement prestées ...	101	10.333	1.315	11.648 (T)	13.434 (T)
Frais de personnel	102	732.942,60	144.185,43	877.128,03 (T)	1.132.444,43 (T)

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
A la date de clôture de l'exercice				
Nombre de travailleurs	105	6	1	6,7
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	6	1	6,7
Contrat à durée déterminée	111			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	3	1	3,7
de niveau primaire	1200			
de niveau secondaire	1201			
de niveau supérieur non universitaire	1202	1		1,0
de niveau universitaire	1203	2	1	2,7
Femmes	121	3		3,0
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211			
de niveau supérieur non universitaire	1212	1		1,0
de niveau universitaire	1213	2		2,0
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130			
Employés	134	6	1	6,7
Ouvriers	132			
Autres	133			

First Software - A-asbl2023 - 14 / 20

N° 0535.539.869

A-asbl 6.7

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
ENTRÉES			
Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice			
205	2	0,6
SORTIES			
Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice			
305	1	2	1,6

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5801	5811
Nombre d'heures de formation suivies	5802	5812
Coût net pour la société	5803	5813
dont coût brut directement lié aux formations	58031	58131
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032	58132
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033	58133
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5821	5831
Nombre d'heures de formation suivies	5822	5832
Coût net pour la société	5823	5833
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5841	5851
Nombre d'heures de formation suivies	5842	5852
Coût net pour la société	5843	5853

First Software - A-asbl2023 - 15 / 20

N° 0535.539.869

A-asbl 6.8

RÈGLES D'ÉVALUATION

RÈGLES D'ÉVALUATION

I) HORS BILAN

1. HORS BILAN

Sont enregistrés en droits et engagements hors bilan, les biens mis à disposition gratuitement dont l'association ne détient pas la pleine propriété mais uniquement un droit d'usage.

II) BILAN

2. IMMOBILISATIONS

Les acquisitions dont la valeur atteint 500 EUR et qui participent à l'activité de la société pour une durée supérieure à 1 an sont considérées comme des immobilisations.

Les amortissements seront linéaires et débuteront le premier jour du mois de l'acquisition.

2.1 FRAIS D'ETABLISSEMENT

Les frais d'établissement sont amortis au taux de 100 %.

2.2. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations acquises de tiers sont valorisées à leur prix d'acquisition et les autres sont valorisées à leur coût de revient. Elles font l'objet, en cas d'utilisation limitée dans le temps, d'amortissement linéaires aux taux suivants :

- Frais de recherche et de développement : 33,33%
- Concessions, brevets, licences, savoir-faire, marques et droits similaires, site internet : 33,33%
- Goodwill : 33,33%

2.3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Elles sont évaluées à leur prix d'acquisition, de revient, y compris les frais accessoires. Toutefois dans le cadre d'achat par lot de composantes peu significatives, celles-ci sont valorisées à la valeur globale du lot.

Les immobilisations corporelles à utilisation limitée dans le temps font l'objet d'amortissements linéaires, prenant cours le premier jour du mois de leur acquisition, aux taux suivants :

- Immeubles : 5%
- Installations : 10% - 20%
- Mobilier et matériel de bureau : 33,33%
- Matériel roulant : 20%
- Aménagement des locaux : 20%

Les immobilisations en cours (exemple : constructions), sont amorties à partir de l'exercice au cours duquel elles sont achevées.

Les immobilisations corporelles désaffectées ou qui ont cessé d'être affectées durablement à l'activité de l'entreprise, font l'objet d'amortissements exceptionnels pour en aligner l'évaluation sur leur valeur probable de réalisation.

First Software - A-asbl2023 - 16 / 20

N° 0535.539.869

A-asbl 6.8

A titre exceptionnel et en conformité avec les règles d'éligibilité du « Framework partnership Agreement » avec l'Union Européenne, les immobilisations affectées à ce programme sont amorties à 100% l'année d'acquisition.

3. BIENS MIS A DISPOSITION GRATUITEMENT ET PRESTATIONS BENEVOLES

Les biens mis à disposition et dont l'association peut faire un usage onéreux, sont valorisés à la valeur de marché ou d'usage.

Les prestations bénévoles destinées à être réalisées sont valorisées à la valeur probable de réalisation.

Les prestations bénévoles liées à une immobilisation générant un profit sont valorisées à la valeur de marché ou d'usage.

4. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les participations et créances sont inscrites à leur prix d'acquisition déduction faite des montants non appelés. Toutefois, une évaluation individuelle de chaque participation est établie en tenant compte de différents critères tels que la situation, la rentabilité et les perspectives de l'association dans laquelle une participation est détenue.

Des réductions de valeurs systématiques seront appliquées en cas de moins-value ou de dépréciations durables.

Les créances et les cautionnements sont inscrits à leur valeur nominale et feront l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis.

5. CREANCES A PLUS D'UN AN ET A UN AN AU PLUS

Les créances sont reprises à leur valeur nominale.

Les créances font l'objet de réductions de valeur si des risques de non-récupération, de moins-value ou de dépréciations probables existent. Les réductions de valeurs sont reprises si elles s'avèrent excédentaires.

Les souscriptions de l'année qui n'ont pas été payées font l'objet d'une réduction de valeur de 50%. Les souscriptions non payées des années antérieures font l'objet de réductions de valeur pour leur totalité.

Lorsqu'il apparaît qu'une créance est définitivement perdue, cette perte est directement enregistrée au compte de résultats.

6. STOCKS ET COMMANDES EN COURS D'EXECUTION

Remarque : les articles ne sont valorisés que s'ils sont voués à être réalisés

a) Approvisionnements (matières premières et fournitures) : N/A

b) En-cours de fabrication : N/A

c) Produits finis et/ou marchandises :

First Software - A-asbl2023 - 17 / 20

N°	0535.539.869	A-asbl 6.8
----	--------------	------------

Les marchandises sont évaluées à leur valeur d'acquisition ou au prix du marché à la date de clôture de l'exercice, lorsque ce dernier lui est inférieur.

Les produits finis sont évalués à leur coût de revient ou au prix du marché à la date de clôture de l'exercice lorsque ce dernier lui est inférieur.

Les sorties de stock sont actées aux stocks à concurrence de la valeur d'acquisition des éléments sortis du stock. Pour les avoirs dont les caractéristiques techniques ou juridiques sont identiques, la valeur de sortie des stocks est établie selon la méthode FIFO.

d) Commandes en cours d'exécution :

Les commandes en cours d'exécution sont évaluées au prix de revient marginal, sans inclure la part de bénéfice y relative, même si celle-ci est devenue raisonnablement certaine. Le prix de revient comprend les charges directement imputables aux commandes, mais ne comprend pas les charges financières et / ou exceptionnelles.

e) Réductions de valeur :

Elles sont actées pour les stocks vétustes ou obsolètes.

7. PLACEMENTS DE TRESORERIE ET VALEURS DISPONIBLES

Les composants de ces rubriques sont repris à leur valeur nominale.

Les placements de trésorerie et les valeurs disponibles font l'objet de réductions de valeur lorsque leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à la valeur d'acquisition.

8. COMPTES DE REGULARISATION (Actif)

Les comptes de régularisation comprennent des charges à reporter et les revenus acquis ; ils sont comptabilisés soit aux montants nominaux du prorata des charges déjà payées ou facturées mais qui affèrent aux exercices suivants, soit au montant nominal du prorata des revenus qui affèrent à l'exercice mais qui ne sont pas encore reçus.

9. FONDS SOCIAL

Le fonds social est représenté par le patrimoine de départ de l'association. Il peut être augmenté de moyens permanents (dons, legs, subsides en nature ou en espèces) reçus par l'association et destinés à soutenir durablement les activités de l'association.

RESULTATS AFFECTES : des fonds affectés pourront être constitués par prélèvement sur les résultats et utilisés sur base de proposition du conseil d'administration.

10. PLUS-VALUES DE REEVALUATION

Les plus-values de réévaluation sont traitées en conformité à la législation comptable.

11. SUBSIDES

Subsides enregistrés au bilan :

Subsides de constitution ou d'extension d'activité (fonds associatifs) :

Les subsides en espèces sont enregistrés à la valeur nominale, les subsides en nature à la valeur

N° 0535.539.869

A-asbl 6.8

de marché ou à la valeur d'usage.

Subsides d'acquisition d'actifs (subsides en capital):

Les subsides en espèces sont enregistrés à la valeur nominale, les subsides en nature à la valeur de marché ou à la valeur d'usage.

Les subsides en capital sont comptabilisés pour les montants reçus. Des réductions échelonnées sont reprises au rythme de la prise en charge des amortissements afférents aux immobilisations pour l'acquisition desquelles lesdits subsides ont été obtenus, et le cas échéant, à concurrence du solde, en cas de réalisation ou de mise hors service de ces immobilisations.

12. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges sont individualisées et tiennent compte des risques prévisibles. Elles font l'objet de reprises dans la mesure où elles excèdent, en fin d'exercice, une appréciation actuelle des risques et charges, en considération desquelles elles ont été constituées.

Les provisions sont complétées par les provisions pour dons et legs avec droits de reprises, le cas échéant.

13. DETTES A PLUS D'UN AN ET A UN AN AU PLUS

Les emprunts et les dettes sont évalués à leur valeur nominale. Elles sont majorées, le cas échéant, des intérêts de retard ou d'autres pénalités dues.

14. COMPTES DE REGULARISATION (Passif)

Les comptes de régularisation comprennent les charges à imputer et les produits à reporter ; ils sont comptabilisés :

soit au montant nominal du prorata des charges qui affèrent à l'exercice mais dont les pièces comptables ne sont pas encore revues ; soit aux montants nominaux du prorata des produits déjà factures ou encaisses, mais qui concernent l'exercice suivant.

15. DEVICES

Les avoirs, dettes, droits et engagements libellés en devises sont convertis en euro sur base des cours officiels des changes au jour ou à une date proche du jour de l'opération. Les différences de change sont comptabilisées en produits ou en charges.

À la clôture de l'exercice, les postes en devises sont réévalués au taux de change de clôture et les écarts de conversion sont compensés par devises. Les écarts de conversion négatifs sont pris en charge et les écarts de conversion positifs sont reportés (au passif) y compris pour les écarts de conversions des créances et dettes entre les régions et le bureau central dans le cadre de la consolidation. Les écarts de conversion sur les valeurs disponibles et les placements de trésorerie en devises sont immédiatement pris en compte de résultats.

III) COMPTE DE RESULTATS

16. DONNS ET LEGS

Les dons et legs mentionnés ci-dessous, concernent le compte de résultats (# 73)

First Software - A-asbl2023 - 19 / 20

N°	0535.539.869	A-asbl 6.8
----	--------------	------------

Les dons et legs reçus en espèces, portant sur la fondation ou l'extension des activités, sur l'acquisition d'immobilisés ou sur des valeurs disponibles, sont valorisés à la valeur nominale du versement.

Les dons et legs reçus en nature, portant sur la constitution ou l'extension des activités, sur l'utilisation en tant qu'immobilisé ou en soutien du fonds de roulement, sont valorisés à la valeur de marché ou à la valeur d'usage.

Les dons et legs en nature reçus dans un but de réalisation sont valorisés à la valeur probable de réalisation au moment de l'inventaire.

Les dons et legs en nature destinés à être distribués gratuitement ne sont pas valorisés.

17. SUBSIDES REPRIS EN RESULTATS

Subsides d'activités (subsides d'exploitation)

Les subsides en espèces sont enregistrés à la valeur nominale au compte de résultats, les subsides en nature à la valeur de marché.

18. SUCCURSALES

Les informations financières des succursales (ICA ASIA & PACIFIC - AFRICA et AMERICA) sont intégrées dans les comptes belges de l'Alliance Coopérative Internationale AISBL.

19. POINTS DIVERS

La différence entre les frais du personnel repris à l'annexe Asbl 3 (code 62 : 1.737.149,55 EUR) et les frais repris à l'annexe Bilan social (code 102 : 877.128,03 EUR) est liée aux chiffres consolidés des régions Afrique, Amériques et Asie-Pacifique (860.021,52 EUR) qui ne se retrouvent pas dans le bilan social, celui-ci ne reprenant que les chiffres du bureau central.



APPROBATION DES COMPTES 2023	
ABSTENTION	
CONTRE	
POUR	

9. Décharge du Commissaire aux comptes

Que signifie la décharge des membres du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes?

Il s'agit d'une exigence de la loi belge. Lorsque l'Assemblée générale donne décharge au Commissaire aux comptes ou au Conseil d'administration, l'association renonce à invoquer la responsabilité du Conseil d'administration ou du Commissaire aux comptes:

1. pour l'exécution négligente de ses tâches, et
2. pour les dommages subis par l'association en raison de toute violation de la loi ou des statuts de l'association qu'il n'a pas identifiée dans le cadre de son contrôle (par exemple des comptes annuels frauduleux préparés par le Conseil d'administration). Dans cette dernière hypothèse, le réviseur d'entreprises ne sera pas responsable s'il démontre qu'il a correctement exercé ses fonctions et qu'il a révélé ces violations au Conseil d'administration (ou à l'Assemblée générale si le Conseil d'administration ne remédie pas à la violation).

Toutefois, la décharge n'est valable que dans la mesure où elle a été donnée en toute connaissance de cause. La même réserve s'applique à la décharge accordée aux administrateurs.

Cela signifie que la décharge ne renonce aux droits de l'association envers le commissaire que pour les faits, actions ou omissions qui ont été divulgués à l'Assemblée générale (par exemple dans le rapport du commissaire/du Conseil d'administration ou dans les déclarations approuvées) ou, plus généralement, pour les faits, actions ou omissions dont l'Assemblée générale avait (en fait) connaissance ou dont l'Assemblée générale aurait raisonnablement pu avoir connaissance.



DÉCHARGE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	
ABSTENTION	
CONTRE	
POUR	

10. Décharge du Conseil d'administration

Voir l'explication au point 12 de l'ordre du jour concernant la "décharge du Conseil d'administration".



DÉCHARGE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	
ABSTENTION	
CONTRE	
POUR	

11. Plan de travail 2024

Préambule

Avec la nouvelle année, j'ai pris mes fonctions en tant que nouveau directeur général de l'Alliance coopérative internationale (ACI). J'ai pris ce rôle en étant conscient du travail impressionnant de mes prédécesseurs, de la longue histoire de l'ACI et du mouvement coopératif dans son ensemble. Ce qui a commencé il y a deux cent cinquante-cinq ans avec une première coopérative de consommateurs comme réponse de la classe ouvrière au capitalisme naissant a évolué pour devenir le plus grand mouvement mondial d'entreprises contrôlées démocratiquement. Assumer ce rôle est une leçon d'humilité et en même temps une source de fierté et d'encouragement.

Nous vivons à l'époque VUCA : le monde est volatile, incertain, compliqué et ambigu, avec des changements constants et imprévisibles qui sont devenus la norme. La transition d'un monde unipolaire dominé par l'Occident à un monde multipolaire, avec un énorme transfert de pouvoir vers l'Asie et au-delà, s'accompagne de fortes ondes de choc dans l'économie, la géopolitique et la société dans son ensemble. Nous sommes en outre confrontés à l'effondrement de nombreux systèmes écologiques sous l'effet du changement climatique. À côté d'Internet et du World Wide Web, et de la bataille mondiale pour atténuer le changement climatique et s'y adapter, le mouvement coopératif est l'une des rares forces mondiales pour le bien qui maintiennent l'interconnexion de la planète. C'est un privilège et une fierté, mais aussi un devoir et une responsabilité. Le mouvement coopératif ne pourra se différencier véritablement sur la scène mondiale que s'il parvient à libérer l'énorme potentiel qui lui permet de transmettre ses valeurs et ses principes et d'avoir un impact sur la communauté, y compris sur la communauté écologique au sens large.

Mon ambition est donc d'utiliser la collaboration unique de l'ACI pour réaliser notre potentiel de transformation au niveau mondial. J'espère être en mesure, au cours de mon mandat, de **faire le lien entre la continuité et l'innovation**. Continuité dans les interventions fortes dans le domaine de la création sociale, culturelle, politique et juridique d'un environnement politique favorable ; continuité dans la modernisation de l'identité coopérative ; continuité dans l'information, l'éducation et l'inspiration.

L'innovation est nécessaire et tout à fait possible grâce à une valeur ajoutée tangible pour les membres de l'ACI et pour les membres de ses membres à travers **des solutions basées sur le marché**, facilitées par la puissance de l'interconnectivité numérique et des données. Avec ses partenaires, l'ACI doit être en mesure de fournir à ses membres un environnement et une infrastructure qui facilitent la coopération entre les coopératives dans la sphère de l'efficacité commerciale, de la résilience financière, du potentiel d'image de marque et des solutions commerciales intelligentes sur le plan climatique.

La continuité et l'innovation permettront à l'ACI d'être à l'épreuve du temps, avec une croissance du nombre de membres, du sponsoring, de nouvelles sources de revenus, une reconnaissance à l'échelle mondiale, et surtout : une valeur ajoutée concrète et tangible pour ses membres.

Je suis convaincu que cette voie est tout à fait possible en tant que résultat concret dans l'ère des Objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies. Nous approchons des cinq dernières années de la « Décennie d'action » - António Guterres - et 2025 - l'Année internationale des coopératives de l'ONU - est le début parfait d'un tout nouveau positionnement de l'ACI.

Jeroen Douglas

Directeur général

Introduction

Le plan de travail 2024 se compose des flux de travail suivants, organisés en chapitres distincts :

1. Vers une stratégie opérationnelle pour 2025-2030
2. Un « mémo des 100 jours du directeur général (DG) » sur la structure opérationnelle de l'ACI
3. L'assemblée générale et conférence mondiale (New Delhi, Inde, 25-30 novembre 2024)
4. Le partenariat ACI-UE sur le développement coopératif international (FPA2)
5. Les sujets en cours
6. Le budget

1. Vers une stratégie opérationnelle pour 2025-2030

Alors que l'ACI travaille dans le cadre de [son plan stratégique actuel 2020-2030](#) approuvé lors de son assemblée générale de Kigali, nous avons besoin d'apporter une orientation plus stratégique sur la manière de fournir des solutions plus tangibles et à valeur ajoutée pour la base de membres de l'ACI. À cinq ans de la fin des ODD, c'est le moment idéal pour procéder à un examen à mi-parcours et définir ensemble **une stratégie quinquennale plus opérationnelle** qui puisse être une source d'inspiration pour le mouvement. Cette stratégie comprendra un prélude consistant en un examen à mi-parcours de l'actuelle stratégie 2020-2030, abordant des questions telles que « Quels avantages a-t-elle apportés à l'ACI jusqu'à présent ? » et « Quelles leçons avons-nous tirées que nous souhaitons incorporer dans la stratégie 2025-2030 ? »

Conformément à la devise « faire le lien entre continuité et innovation », il est essentiel de créer un large soutien pour un ensemble d'interventions ciblées qui peuvent concrètement

produire des résultats et avoir un impact à court et à long terme. [Une théorie du changement](#) (Tdc) clairement définie sera nécessaire pour structurer le plan quinquennal. Une Tdc est une méthodologie pour l'orientation stratégique et les objectifs à long terme. Par le biais d'une cartographie rétrospective, une bonne Tdc permet d'identifier les conditions préalables et les interventions nécessaires pour obtenir des résultats, un impact et des effets bien définis. Une Tdc est un excellent instrument de planification, de participation, de gestion adaptative et d'évaluation qui est largement utilisé dans les entreprises, les associations, les gouvernements et les organisations philanthropiques. Il conviendra certainement à l'ACI.

Principes directeurs

Quelques principes directeurs sous-tendent l'élaboration d'une stratégie solide pour l'ACI en tant que réseau mondial de membres :

- « *Une ACI hors-sol* » est « *une ACI perdue* ». Ce n'est que par le biais d'une seule organisation, d'une seule stratégie et d'une seule marque que l'ACI crée l'estime mondiale nécessaire et la valeur ajoutée pour ses membres. Ce n'est qu'alors que nous pourrions stopper la tendance à la baisse des membres, des revenus et de la pertinence.
- *Nous devons être la voix ascendante de la mondialisation.* L'époque où l'architecture de l'économie mondiale était l'apanage de l'Occident traditionnel est révolue. L'ACI et ses membres ont les caractéristiques uniques pour construire une stratégie ascendante **qui amplifie les voix du Sud global avec les voix de soutien du Nord global.**
- *Participation-appropriation-responsabilité.* La meilleure façon de garantir une stratégie revitalisée est de mettre en place **un processus de participation** bien coordonné entre le président et le directeur général pour définir la nouvelle stratégie. Il s'agit de s'assurer que les dirigeants et les cadres de toutes les régions du monde s'approprient véritablement la stratégie et qu'elle est soutenue par tous les secteurs ; ensuite, un **processus d'appropriation** par la discipline et l'engagement à continuer d'opérer dans le contexte local et mondial dans le cadre stratégique défini ; enfin, **un système de responsabilisation** équitable et mesurable, dans lequel les acteurs ayant des lignes d'autorité clairement définies et des indicateurs clés de performance bien définis peuvent être évalués en fonction de leurs performances. Dans ce cycle opérationnel de mise en œuvre de la stratégie, nous garantissons une professionnalisation accrue de l'ACI.
- *Le minimum est le maximum.* L'ACI n'est pas une organisation gérée par son Bureau mondial mais plutôt par un réseau avec des voix régionales fortes et autonomes, mettant l'accent sur la capacité locale des bureaux régionaux et de leurs conseils continentaux respectifs à mettre en œuvre des programmes, tout en utilisant au maximum les connaissances et l'expertise locales pour l'élaboration des politiques et l'exécution des programmes. Étant interconnecté sur la base de valeurs, de principes, d'une stratégie commune et d'une reconnaissance de la marque, le Bureau mondial a pour rôle de garantir l'ensemble minimal de points de connexion « non négociables » qui sont nécessaires pour que l'organisation soit une seule et même organisation. Les points de connexion seront basés sur une théorie du changement organisationnel unique et sur un ensemble convenu de domaines d'intervention limités. Il s'agit de « *laisser mille fleurs s'épanouir* » dans la région, tout en étant connecté par le biais de la colle mondiale préconçue. Cette liste de points non négociables doit être aussi minimale que possible. **Le minimum est le maximum.**
- *Un budget sain et un système opérationnel solide.* Le passage à cette nouvelle stratégie ne peut être mis en œuvre de manière efficace et efficiente que s'il existe un contrôle financier clair dans le but non seulement de mettre fin à l'ère des pertes mais aussi de restaurer les réserves éffritées grâce à la croissance, à une discipline

budgétaire stricte et à un contrôle des risques, conformément à la stratégie convenue. L'utilisation d'un système unifié et simplifié d'opérations – par exemple l'informatique, la gestion des données, l'utilisation de DotCoop – adhère à une méthode professionnelle de programmation, de suivi et d'évaluation pour devenir une organisation d'apprentissage polyvalente.

Feuille de route

Une stratégie opérationnelle 2025-2030 pour terminer l'ère des ODD importe à toutes les parties prenantes de l'ACI. Il est donc **proposé** que le **conseil d'administration mondial charge le président et le directeur général** de créer un **groupe de travail sur la stratégie 2025-2030** afin d'assurer le développement inclusif de cette stratégie mondiale 2025-2030 qui sera soumise à l'approbation de l'assemblée générale la dernière semaine de novembre 2024. Le président et le directeur général formeront une équipe opérationnelle composée des directeurs régionaux et d'une sélection de membres du conseil d'administration.

La stratégie opérationnelle s'efforcera de créer un cahier des charges unifié avec un nombre limité de domaines d'intervention concrets liés à des indicateurs de performance clés mesurables. **La stratégie se positionnera dans un contexte extérieur significatif, incluant les objectifs de développement durable, le débat sur l'économie sociale et solidaire, le Sommet social mondial et l'Année internationale des coopératives 2025 des Nations unies, entre autres. La stratégie s'efforcera de faire le lien entre la continuité et l'innovation en créant des solutions basées sur le marché à côté de la politique et de l'information.**

La stratégie mondiale 2025-2030 cherchera à intégrer de manière transparente et organique **les activités du partenariat ACI-UE** afin d'accélérer les grands chantiers de la stratégie mondiale 2025-2030. D'autres parrainages et d'éventuelles opportunités de collecte de fonds seront validés en fonction de leur pertinence dans le cadre de la nouvelle stratégie globale.

2. Un memo des 100 jours du directeur général sur la structure opérationnelle de l'ACI

La structure suit la stratégie : pour atteindre ses objectifs d'action l'ACI doit adapter sa structure opérationnelle. Un exercice consistant à « mettre de l'ordre dans la maison » est nécessaire. Ceci, à différents niveaux : voici quelques éléments de préoccupation qui seront détaillés à la suite du « mémo des 100 jours du directeur général » :

- Gouvernance : quelle est la structure de gouvernance la plus adéquate pour mettre en œuvre la nouvelle stratégie ? Sommes-nous prêts à adapter la structure en fonction de la stratégie ?
- La distinction entre un « niveau 1 » (supervision) et un « niveau 2 » (exécution) dans l'organisation est utile pour clarifier les rôles de chacun.
- Les cotisations et les votes de l'ACI : une réforme nécessaire devrait conduire à la simplification, à la stabilité financière et à la prévisibilité de l'ACI.
- La création d'une équipe de gestion mondiale (EGM). Pour donner plus de pouvoir au directeur général et aux directeurs régionaux, il est indispensable que le conseil d'administration soutienne pleinement cette nouvelle équipe. L'EGM sera l'équipe qui assurera la gestion quotidienne de l'ACI dans le cadre de la stratégie et de la structure opérationnelle convenues. Cette équipe sera entièrement responsable de la discipline financière, de l'établissement du budget, de la recherche de sponsors et de l'engagement des donateurs et des collecteurs de fonds.

Le mémo des 100 jours sera présenté oralement à l'assemblée générale.

3. Assemblée générale et conférence mondiale (New Delhi, Inde, 25-30 novembre 2024)

La conférence mondiale et l'assemblée générale de l'ACI qui se tiendront à New Delhi, en Inde, en novembre prochain, à l'invitation de l'IFFCO et du mouvement coopératif indien au sens large, proposeront un large éventail d'événements et d'activités. Plus d'informations [ici](#). L'assemblée générale de l'ACI du 29 novembre traitera de questions de fond telles que l'approbation d'une nouvelle cotisation et des droits de vote, l'Identité coopérative, le Plan stratégique 2025-2030 de l'ACI, entre autres.

- *Année internationale des coopératives*

En décembre 2023, l'assemblée générale des Nations unies, [à travers sa résolution sur les coopératives dans le développement social](#), a appelé à la proclamation de 2025 comme l'année internationale des coopératives (AIC). Le lancement officiel de l'AIC a été proposé lors de la conférence mondiale tandis que le Secrétaire général des Nations Unies a été invité à le faire. L'ACI collabore actuellement avec l'UNDESA et la Mission permanente de la Mongolie auprès de l'ONU – la Mongolie étant l'auteur de cette résolution – afin d'établir une feuille de route pour le lancement de l'AIC, de souligner certains domaines clés qui auraient un impact avec des résultats mesurables pour les coopératives et des mesures concrètes à prendre par les parties prenantes impliquées. Un groupe de pilotage qui dirigera l'ensemble du processus sera bientôt formé et l'ACI y jouera un rôle important.

- *Consultations sur l'Identité coopérative*

L'assemblée générale et la conférence mondiale de l'ACI constitueront une étape importante dans les consultations en cours sur l'Identité coopérative, menées par le groupe consultatif sur l'Identité coopérative (CIAG) établi par le conseil d'administration de l'ACI. Il est proposé que la conférence mondiale comprenne une session conjointe des organes de l'ACI (régions, secteurs, comités et groupes de travail) pour réfléchir sur les aspects et les parties de la Déclaration sur l'Identité coopérative qui sont considérés comme les plus pertinents/importants pour les organes de l'ACI dans le cadre de la préparation de la recommandation que le CIAG est censé présenter au conseil d'administration de l'ACI. De même, le CIAG, par l'intermédiaire du comité de l'Identité du conseil d'administration de l'ACI, informera l'assemblée générale de l'ACI des progrès réalisés et, le cas échéant, des plans et des actions spécifiques que le conseil d'administration de l'ACI juge appropriés pour approfondir l'Identité coopérative, y compris, mais sans s'y limiter, la mise à jour des notes d'orientation de l'ACI sur les principes coopératifs.

4. Partenariat ACI-UE sur le développement coopératif international (FPA2)

Le partenariat ACI-UE débutera le 1er avril 2024 pour une durée de 4 ans et demi. Ce partenariat soutiendra le renforcement de l'ACI et de son réseau, afin de maximiser son efficacité et son efficacité en tant qu'organisation représentative mondiale et promotrice des politiques et activités de développement coopératif international à travers le monde.

Les actions proposées dans le cadre du partenariat soulignent que le renforcement des capacités de l'ACI et de ses membres est essentiel. En tant que telle, la coopération entre les coopératives est l'un des meilleurs moyens d'accroître l'impact, d'améliorer l'Identité coopérative, de promouvoir l'entrepreneuriat coopératif et le travail décent, de mener un travail

de plaider plus efficace et de trouver une façon unique et distinctive de répondre aux ODD. Par conséquent, les actions renforceront la coordination, mobiliseront l'expertise des membres et mettront en œuvre des activités dans les domaines du renforcement des capacités, du partage des connaissances, de la recherche et du plaidoyer, des partenariats, ainsi que de la visibilité au niveau national, régional et mondial. Au cours de la première année du partenariat ACI-UE, la structure, les processus de travail, les outils de suivi et d'évaluation, ainsi que les premières activités seront mis en place.

5. Sujets en cours

Le Bureau mondial de l'ACI est impliqué dans des flux de travail continus sur les réunions du conseil d'administration, les réunions de l'équipe de gestion mondiale, les questions de politique et de législation, l'ICETT, la recherche continue, le développement, le genre et la jeunesse, les membres et les communications. Les plus grandes priorités de cette année sont la stratégie 2025-2030, la conférence mondiale, l'Année internationale des coopératives et le début du FPA2.

6. Budget

Le budget est présenté au point 12 de l'ordre du jour ci-dessous.

12. Approbation du budget 2024

BUDGET CONSOLIDÉ 2024 en EUR (euros)					
	BUREAU MONDIAL	AFRIQUE	AMÉRIQUES	ASIE- PACIFIQUE	TOTAL
REVENU TOTAL	1.970.337	470.130	713.726	608.435	3.762.628
<i>Revenus des cotisations</i>	1.132.356	76.143	371.229	356.486	1.936.214
Cotisations	2.948.296	0	0	0	2.948.296
Provision pour créances irrécouvrables	-179.859	0	0	0	-179.859
Redistribution des cotisations	-1.636.080	76.143	371.229	356.486	-832.222
Comités thématiques	-20.000				-20.000
Allocation sectorielle 12 %	-332.212	0	0	0	-332.212
Allocation régionale	-1.283.868	76.143	371.229	356.486	-480.010
<i>Réunions et ventes de services</i>	<i>0</i>	<i>81.818</i>	<i>81.340</i>	<i>31.818</i>	<i>194.976</i>
<i>Subsides, Revenus de projets</i>	<i>470.481</i>	<i>312.169</i>	<i>255.754</i>	<i>194.676</i>	<i>1.233.080</i>
<i>Contributions et dons</i>	<i>367.500</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>25.455</i>	<i>392.955</i>
<i>Revenus Financiers</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>5.403</i>	<i>0</i>	<i>5.403</i>
DÉPENSES	-1.968.461	-469.927	-711.440	-606.039	-3.755.865
<i>Services et autres biens</i>	<i>-577.229</i>	<i>-219.460</i>	<i>-240.262</i>	<i>-201.371</i>	<i>-1.238.322</i>
Loyers	-92.408	-13.057	-17.958	-41.993	-165.416
Frais de Bureau	-14.170	-2.494	-2.856	-3.636	-23.156
Frais de Voyages	-94.400	-66.320	-48.332	-92.698	-301,750
Frais IT	-30.760	-10.794	-11.011	-14.862	-67.427
Services externes	-238.721	-31.524	-157.378	-31.818	-459.441
Frais de réunions	-106.770	-95.271	-2.727	-16.364	-221.132
<i>Rémunérations</i>	<i>-1.329.332</i>	<i>-245.922</i>	<i>-431.647</i>	<i>-360.200</i>	<i>-2.367.101</i>
<i>Amortissements</i>	<i>-11.900</i>	<i>0</i>	<i>-2.545</i>	<i>0</i>	<i>-14.445</i>
<i>Autres dépenses - soutien au projet</i>	<i>-30.000</i>	<i>0</i>	<i>-30.986</i>	<i>-44.468</i>	<i>-105.454</i>
<i>Frais financiers</i>	<i>-20.000</i>	<i>-4.545</i>	<i>-6.000</i>	<i>0</i>	<i>-30.545</i>
REVENU NET	1.876	203	2.286	2.396	6.761



APPROBATION DU BUDGET 2024	
ABSTENTION	
CONTRE	
POUR	

13. Aperçu des changements apportés aux droits de vote et aux cotisations des membres

Contexte

L'assemblée générale de l'ACI qui s'est tenue à Kuala Lumpur (Malaisie) en 2017 a donné mandat au conseil d'administration nouvellement élu d'examiner et d'envisager des réformes potentielles du système actuel de cotisations et de droits de vote. Les premiers résultats de cet examen devaient être présentés à l'assemblée générale de 2019.

Le conseil d'administration a constitué un groupe de travail parmi ses membres en 2019 pour entreprendre cette tâche avec le soutien du personnel de l'ACI. Le groupe de travail n'a pas été en mesure de terminer son étude à temps pour faire rapport à l'assemblée générale de 2019 à Kigali et, peu de temps après, la pandémie du COVID est arrivée. Après s'être réuni en janvier 2020, le groupe ne s'est plus réuni jusqu'à la fin de l'année 2021.

Le groupe de travail a présenté un rapport préliminaire, « Réflexions sur le fonctionnement de l'ACI dans son ensemble », aux membres de l'ACI lors de l'assemblée générale de 2022 à Séville.

Groupe de travail sur les cotisations des membres et les droits de vote

Fin 2022, le nouveau conseil d'administration de l'ACI, élu à Séville, a créé un groupe de travail sur les cotisations et les droits de vote¹. Reprenant là où l'ancien groupe de travail mandaté par le conseil d'administration s'était arrêté, ce nouveau groupe de travail a été chargé d'examiner et d'élaborer des recommandations pour le conseil d'administration sur les cotisations des membres et l'attribution des droits de vote. Au cours de l'examen de ces questions, le groupe s'est également penché sur la question de savoir qui devrait appartenir à l'ACI.

¹ Étaient membres de ce groupe de travail : Alexandra Wilson (présidente), María Eugenia Pérez Zea, Xiomara Nuñez de Céspedes, Dr. Carlos Zarco, Kenki Maeda (représentant Toru Nakaya) et Alireza Banaeifar (représentant Bahman Abdollahi).

Éligibilité à l'adhésion

Les résultats de ces dernières délibérations ont été reflétés dans les dispositions relatives à l'adhésion inscrites dans les nouveaux statuts de l'ACI adoptés lors de l'assemblée générale de juin 2023 à Bruxelles.

En vertu de ces nouveaux statuts, les coopératives de tout type et de toute taille peuvent adhérer à l'ACI en tant que membres électeurs, tout comme les organisations qui, en raison d'obstacles réglementaires ou de l'absence de statut coopératif dans leur pays, ne sont pas constituées en coopératives mais s'identifient et opèrent en tant que telles. Le statut de membre électeur est également ouvert aux organisations mutuelles et aux fédérations sectorielles ou multisectorielles de coopératives à tous les niveaux. Tous les membres électeurs doivent satisfaire en permanence à quatre critères. Ils doivent :

- avoir une personnalité juridique ;
- être dûment constitués en vertu des lois de leur propre pays ;
- Soutenir l'objectif de l'ACI et
- fonctionner sur une base coopérative, c'est-à-dire d'une manière conforme à la Déclaration sur l'Identité coopérative.

Peuvent être membres associés :

- les organisations qui soutiennent le mouvement coopératif mais qui n'opèrent pas elles-mêmes en tant que mutuelles, coopératives ou fédérations de coopératives ou de mutuelles, et
- les organisations éligibles au statut de membre effectif qui souhaitent adhérer à l'ACI pour une période d'essai n'excédant pas deux ans.

La vision qui sous-tend les nouvelles dispositions relatives à l'éligibilité des membres est celle d'une association internationale composée d'acteurs de toutes sortes, autres que des individus, issus de tous les niveaux du mouvement coopératif et mutualiste, qui partagent une croyance en la coopération internationale et un désir de s'unir pour faire progresser la croissance et le développement de l'économie coopérative et mutualiste. L'espoir qui sous-tend cette réorientation est qu'en recherchant des membres beaucoup plus nombreux et diversifiés, l'ACI s'attaquera dans une certaine mesure aux problèmes qui découlent de la faiblesse actuelle des liens entre l'ACI et la base du mouvement coopératif. Ces problèmes incluent la difficulté de diffuser largement notre message et le manque d'accès à l'énergie, au talent et à la conscience aiguë de la vie des coopératives primaires qui pourraient nous aider à utiliser au mieux nos ressources très limitées. Un plus grand nombre de membres devrait également permettre à l'ACI de disposer d'une base économique plus solide.

Progrès réalisés depuis juin 2023

Les pages suivantes exposent les principaux problèmes rencontrés avec la méthode de fixation des cotisations et d'attribution des droits de vote adoptée par l'assemblée générale en 2008 et modifiée en 2015, et proposent les bases d'une nouvelle approche pour chacun d'entre eux.

Pour référence, des infographies expliquant le système actuel de calcul des cotisations et des droits de vote peuvent être téléchargées en anglais, en français et en espagnol à l'adresse suivante : <https://cloud.ica.coop/index.php/s/eq2BC28NR5TZkww>.

Problèmes liés à la méthode actuelle de fixation des cotisations

Méthode actuelle

La cotisation de chaque membre est fixée tous les quatre ans, selon la formule suivante :

Cotisation de base x Facteur de représentation x Facteur économique

Établie en fonction du budget de l'ACI, la **cotisation de base** est la même pour tous les membres. Elle est fixée à un niveau destiné à fournir à l'ACI les revenus dont elle a besoin pour remplir son mandat, en tenant compte des facteurs ci-dessous.

Chaque membre a un **facteur de représentation** différent, basé sur le nombre de membres individuels appartenant au membre ou représentés par lui par rapport à la moyenne de tous les membres de l'ACI.

Chaque pays a un **facteur économique** différent basé sur la base du produit intérieur brut par habitant à parité de pouvoir d'achat (PIB PPA). Le facteur est le rapport entre le PIB PPA du pays et la moyenne mondiale du PIB PPA. Un pays dont l'économie connaît une croissance plus lente, mesurée par le PIB aura un ratio inférieur à un. Un pays dont l'économie croît plus rapidement aura un ratio supérieur à un.

Le facteur de représentation est fixé à 0,25 minimum et le facteur économique à 0,5 minimum, ce qui donne une cotisation minimale de 12,5 % de la cotisation de base (1,0 x 0,25 x 0,5). Les cotisations minimales actuelles sont de 1 314 euros dans le pays le plus pauvre dans lequel nous avons des membres et de 12 081 euros dans le pays le plus riche.

La cotisation d'un membre augmente plus rapidement au fil du temps si

- le nombre de ses membres augmente plus rapidement que la moyenne de tous les membres de l'ACI ;
- le PIB de son pays augmente plus vite que la moyenne mondiale.

À l'inverse, sa cotisation augmente plus lentement si

- le nombre de ses membres diminue ou augmente plus lentement que la moyenne de l'ensemble des membres de l'ACI ;
- le PIB de son pays augmente plus lentement que la moyenne mondiale.

La formule de fixation des cotisations n'est appliquée qu'une fois tous les quatre ans. Dans l'intervalle, les cotisations peuvent augmenter mais uniquement en fonction de l'inflation. Lorsque la formule est appliquée, la cotisation d'aucun membre ne peut augmenter de plus de 10 %. Un plafond par pays sur les cotisations limite le revenu maximum que l'ACI reçoit d'un pays donné. Le plafond actuel est de 276 458 euros.

Inconvénients

La formule présente un certain nombre d'inconvénients :

- Les cotisations sont volatiles et difficiles à prévoir pour les membres. Cette volatilité a quatre sources. L'évolution de la valeur de la monnaie du membre par rapport à l'euro (1) et les changements d'adhésion à l'ACI dans le pays du membre (2) peuvent entraîner une volatilité chaque année. Les changements de taille relative du mouvement coopératif que le membre représente (3) et les changements de la force relative de l'économie nationale dans laquelle il opère (4) induisent des changements importants tous les quatre ans.
- La formule est complexe à comprendre et à gérer.
- Le plafonnement des cotisations par pays a un effet dissuasif sur le recrutement de nouveaux membres dans les pays soumis au plafonnement.
- Lorsqu'une organisation se retire, la cotisation qu'elle a payée est transférée à d'autres membres dans le même pays, une pratique mal comprise et profondément impopulaire.
- Les cotisations minimales actuelles sont trop élevées pour les petites coopératives.
- Plus important encore, la formule actuelle ne répartit pas les coûts de fonctionnement de l'ACI de manière équitable entre les membres :
 - il n'y a pas de corrélation nécessaire entre la capacité de paiement d'un membre, mesurée par son activité économique, et la richesse relative du pays dans lequel il se trouve. Le facteur économique réduit inutilement la cotisation de certains membres ;
 - pour les organismes représentatifs (par exemple, les faïtières nationales) qui n'ont pas d'activités commerciales, il n'y a pas de corrélation entre leurs revenus et le nombre de coopérateurs qu'ils représentent. Beaucoup de ces organisations sont elles-mêmes sous-financées. Le fait de baser leurs cotisations à l'ACI sur les membres représentés produit des cotisations qui représentent une part très importante d'un budget souvent très réduit. L'attente, lors de l'adoption du système, que les organisations faïtières agissent en tant que collecteurs de cotisations pour l'ACI ne s'est pas avérée réalisable.

Problèmes liés à la méthode actuelle d'attribution des droits de vote

La méthode actuelle

Les droits de vote sont actuellement attribués en fonction de la taille relative de chaque membre, mesurée par le nombre de membres individuels ou d'utilisateurs finaux que le membre représente directement et indirectement. Des ajustements sont effectués pour éviter de compter la même personne plus d'une fois. (Le même ajustement est effectué pour le calcul des cotisations).

Niveau d'adhésion	Nombre de membres individuels représentés	Votes
1	Inférieur ou égal à 2500	1
2	Supérieur à 2500 et inférieur à 50 000	2
3	Égal ou supérieur à 50 000 et inférieur à 100 000	3

4	Égal ou supérieur à 100 000 et inférieur à 500 000	4
5	Égal ou supérieur à 500 000 et inférieur à 1 000 000	5
6	Égal ou supérieur à 1 000 000 et inférieur à 1 500 000	6
7	Égal ou supérieur à 1 500 000 et inférieur à 2 000 000	7
8	Égal ou supérieur à 2 000 000 et inférieur à 3 000 000	8
9	Égal ou supérieur à 3 000 000 et inférieur à 5 000 000	9
10	Égal ou supérieur à 5 000 000 et inférieur à 10 000 000	10
11	Égal ou supérieur à 10 000 000 et inférieur à 30 000 000	11
12	Égal ou supérieur à 30 000 000	12

Comme indiqué ci-dessus, aucun membre ne dispose de plus de 12 voix. En outre, un plafond de 25 voix par pays limite le nombre de voix que les membres d'un même pays peuvent détenir ensemble.

Onze pays sont aujourd'hui soumis à ce plafond : Argentine, Brésil, Colombie, Inde, Japon, Kenya, Corée (République de), Népal, Paraguay, Philippines et États-Unis. Au total, 38 % des membres de l'ACI voient le nombre de voix qu'ils détiennent réduit en raison de la limitation du nombre par pays.

Inconvénients

- La formule manque de transparence et, lorsque le plafond par pays s'applique, elle est complexe à gérer.
- Dans les pays soumis au plafond, lorsqu'un nouveau membre adhère, les membres existants dans ce pays perdent des voix. Cela a pour effet de dissuader d'encourager et de soutenir l'admission de nouveaux membres dans ce pays.
- La formule peut être perçue comme antidémocratique : le plafond par pays et les niveaux actuels² se conjuguent pour attribuer les voix d'une manière qui ne reflète pas pleinement la répartition des membres de l'ACI ou des membres représentés à travers le monde.

Une nouvelle approche de la fixation des cotisations et des droits de vote

Le conseil d'administration étudie actuellement de nouvelles méthodes de fixation des cotisations et d'attribution des droits de vote qui reflètent les principes énoncés ci-dessous.

² Le nombre de membres de l'ACI appartenant à chaque niveau varie de 1 % à 26 % de nos membres actuels

Cotisations des membres

1. La méthode de fixation des cotisations doit être transparente, simple à comprendre et raisonnablement facile à gérer.
2. D'une manière générale, l'adhésion à l'ACI devrait être abordable pour les coopératives, grandes et petites, dans toutes les régions du monde et dans tous les secteurs économiques où l'on trouve des coopératives.
3. La charge financière que représente le soutien de l'ACI doit être équitablement répartie entre ses membres, les épaulés les plus solides supportant la charge la plus lourde.
4. Les cotisations des membres doivent être basées sur leur capacité à payer, telle que déterminée par une mesure financière.
5. L'évolution de la cotisation d'un membre doit être liée à la croissance ou au déclin de son activité et non à sa taille par rapport à celle de la moyenne des membres de l'ACI.
6. La méthode de fixation des cotisations ne doit pas ériger de barrières à la croissance du nombre de membres ; les revenus de l'ACI doivent pouvoir augmenter au fur et à mesure que le nombre de membres s'accroît.
7. Les coopératives qui souhaitent participer aux organisations sectorielles de l'ACI ne doivent pas être incitées financièrement à rechercher une adhésion indirecte plutôt que directe à l'ACI.
8. Les cotisations doivent être raisonnablement prévisibles pour le membre d'une année sur l'autre.
9. Les recettes provenant des cotisations des membres doivent augmenter régulièrement pour compenser l'effet de l'inflation sur les coûts de fonctionnement de l'ACI.
10. Lorsqu'un membre d'un pays donné quitte l'ACI, les cotisations facturées aux membres restants de ce pays ne doivent pas augmenter en conséquence.
11. Pour que l'ACI reste concentrée sur son objectif principal et continue à rendre des comptes à ses membres, les cotisations des membres devraient continuer à constituer la principale source de revenus de l'ACI, même si d'autres sources de revenus sont recherchées.

Droits de vote

1. La méthode d'attribution des droits de vote ne doit pas constituer un frein ou un obstacle au recrutement de nouveaux membres ou à la fidélisation des membres existants.
2. Chaque membre effectif doit pouvoir s'exprimer au sein de l'ACI.
3. Le contrôle démocratique doit être basé sur la représentation des membres/utilisateurs finaux : les membres qui représentent, directement ou indirectement, de grands mouvements coopératifs doivent avoir plus de voix que les membres de mouvements plus petits.
4. Le système d'attribution des voix doit être facile à comprendre et à expliquer. Les objectifs qui le sous-tendent doivent être totalement transparents.
5. Le système doit être simple à administrer.

Calendrier

Des propositions détaillées concernant une nouvelle approche de la fixation des cotisations et de l'attribution des droits de vote seront communiquées prochainement aux membres. Plusieurs webinaires seront organisés pour expliquer les propositions et inviter les membres à faire part de leurs commentaires. Le conseil d'administration de l'ACI demandera aux membres d'approuver les propositions finales lors de l'assemblée générale de novembre 2024 à New Delhi.

14. Prochaine assemblée générale de l'ACI en novembre 2024

La prochaine assemblée générale de l'ACI se tiendra le 29 novembre 2024 à New Delhi, en Inde, pendant la semaine de la conférence mondiale et de l'ouverture de l'Année internationale des coopératives, du 25 au 30 novembre. Plus d'informations sont disponibles sur le site dédié à la conférence : <https://icanewdelhi2024.coop/welcome>

La version officielle du texte de la documentation de la réunion officielle de l'Assemblée générale de l'ACI est la version anglaise, avec les exceptions suivantes :

1. *Les comptes audités : la version officielle est la version française.*

Des traductions gratuites sont disponibles en anglais, en français et en espagnol, le cas échéant. Toutes les versions linguistiques de la documentation officielle de la réunion sont disponibles à l'adresse suivante <https://ica.coop/fr/evenements/assemblee-generale-2024-laci>.



**Alliance
Coopérative
Internationale**

International Cooperative Alliance - AISBL

Avenue Milcamps 105
1030 Brussels - Belgium

Tel: +32 2 743 10 30

ica@ica.coop
www.ica.coop